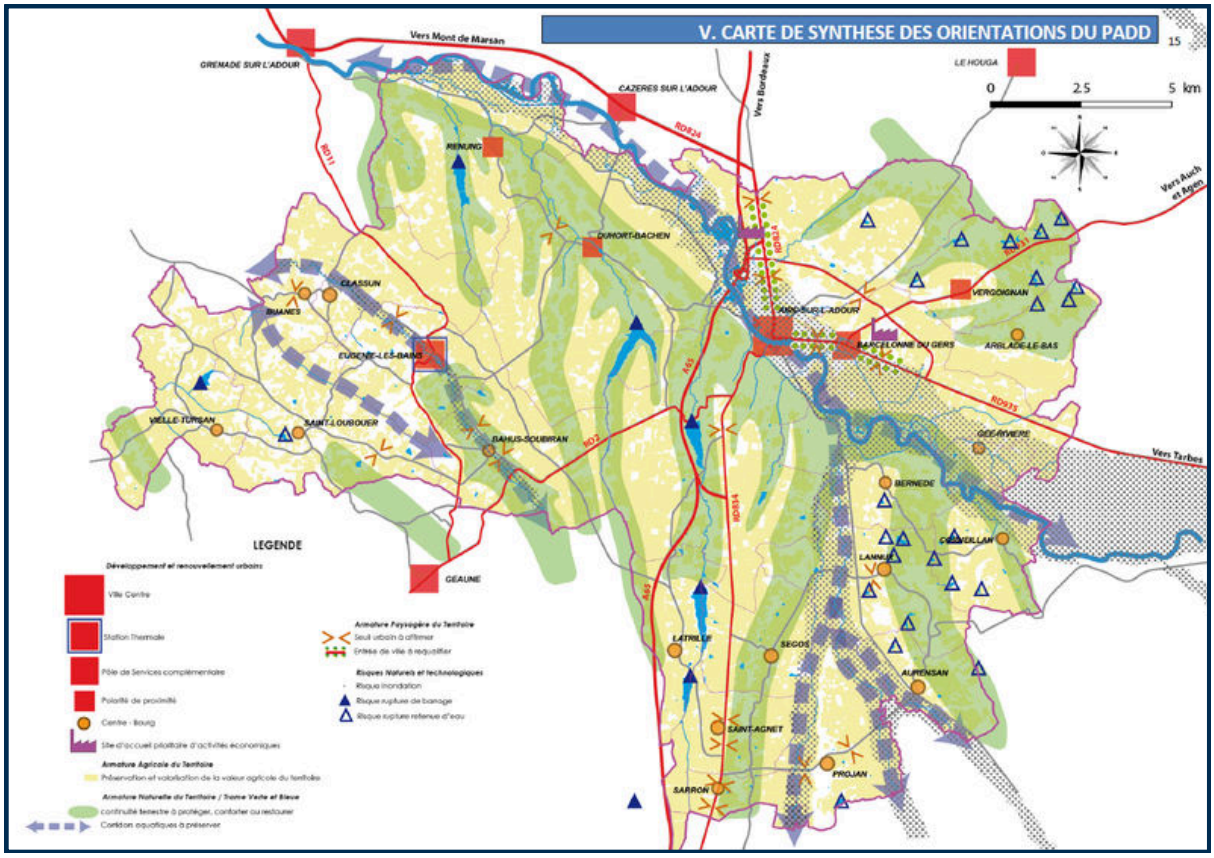
Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal PLUi

Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour

Rapport d'évaluation

Analyse des résultats de l'application du PLUi d'Aire sur l'Adour
Bilan à 6 ans



Date d'approbation : 20 janvier 2020

Date du rapport : 17 février 2026

Date de la délibération : Conseil communautaire du 24/02/2026

CCAA Landes - Gers

Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour
7 boulevard de la Gare - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - 05 58 45 19 05
cdc@cdcaire.org - www.cdcaire.org

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal PLUi
Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE

SOMMAIRE

Introduction générale 3
Contexte de l'évaluation 3
Méthodologie de l'évaluation 3
Rappel du projet de territoire 4
Le PADD : orientations générales 4
Analyse thématique des effets du PLUi sur le territoire 7
Démographie 7
Habitat 9
Economie 11
Mobilité 14
Equipements & Services 19
Consommation de l'espace 21
Energie 24
Environnement, Paysage & Patrimoine 26
Agriculture 31
Eau 33
Risques & Nuissances 35
Fibre optique 39
Tourisme 41
Bilan 43

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE

Introduction générale

Contexte de l'évaluation

L'évaluation du Plan Local d'Urbanisme intercommunale (PLUi) d'Aire sur l'Adour constitue un exercice réglementaire à mener 6 ans au plus tard après l'approbation du document d'urbanisme. L'objectif est de mesurer les effets du PLUi sur le territoire, de vérifier la cohérence des documents supra-communaux (SCoT, SRADDET, ZAN…) et de proposer les ajustements nécessaires.

Code de l'urbanisme, article L.153-27 - Evaluation du plan local d'urbanisme.

Six ans au plus après la délibération *portant approbation du plan local d'urbanisme, où la dernière délibération portant révision complète de ce plan, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur ou sa modification en application du présent article,* ***l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale,*** *après avoir sollicité l'avis de ses communes membres, ou le conseil municipal procède à* ***une analyse des résultats de l'application du plan, au regard des objectifs visés*** *à l'article L.101-2 et, le cas échéant, aux articles L.1214-1 et L.1214-2 du code des transports.*

L'analyse des résultats donne lieu à ***une délibération de ce même organe délibérant*** *après que celui-ci a sollicité l'avis de ses communes membres ou du conseil municipal sur l'opportunité de réviser ce plan.*
L'analyse des résultats peut inclure le rapport relatif à l'artificialisation des sols mentionné à l'article L.2231-1 du CGCT. Dans ce cas, la délibération prévue au troisième alinéa du présent article vaut débat et vote. Dans les communes mentionnées au même article L.121-22-1, cet avis porte sur l'opportunité de réviser ou de modifier ce plan.

Méthodologie de l'évaluation

Pour suivre et mesurer les dynamiques sur son territoire, la CCAA s'appuie sur une diversité d'observatoires dans des domaines divers. Au delà, la collectivité dispose d'informations liées aux actions qu'elle met en oeuvre directement ou par délégation.

Pour procéder à l'analyse des résultats de l'application du PLUi, le choix a été fait de s'appuyer sur les indicateurs présents dans le rapport de présentation du PLUi, et sur les indicateurs de suivi du SCoT Adour Chalosse Tursan afin de permettre des comparaisons et des agrégations spatiales.

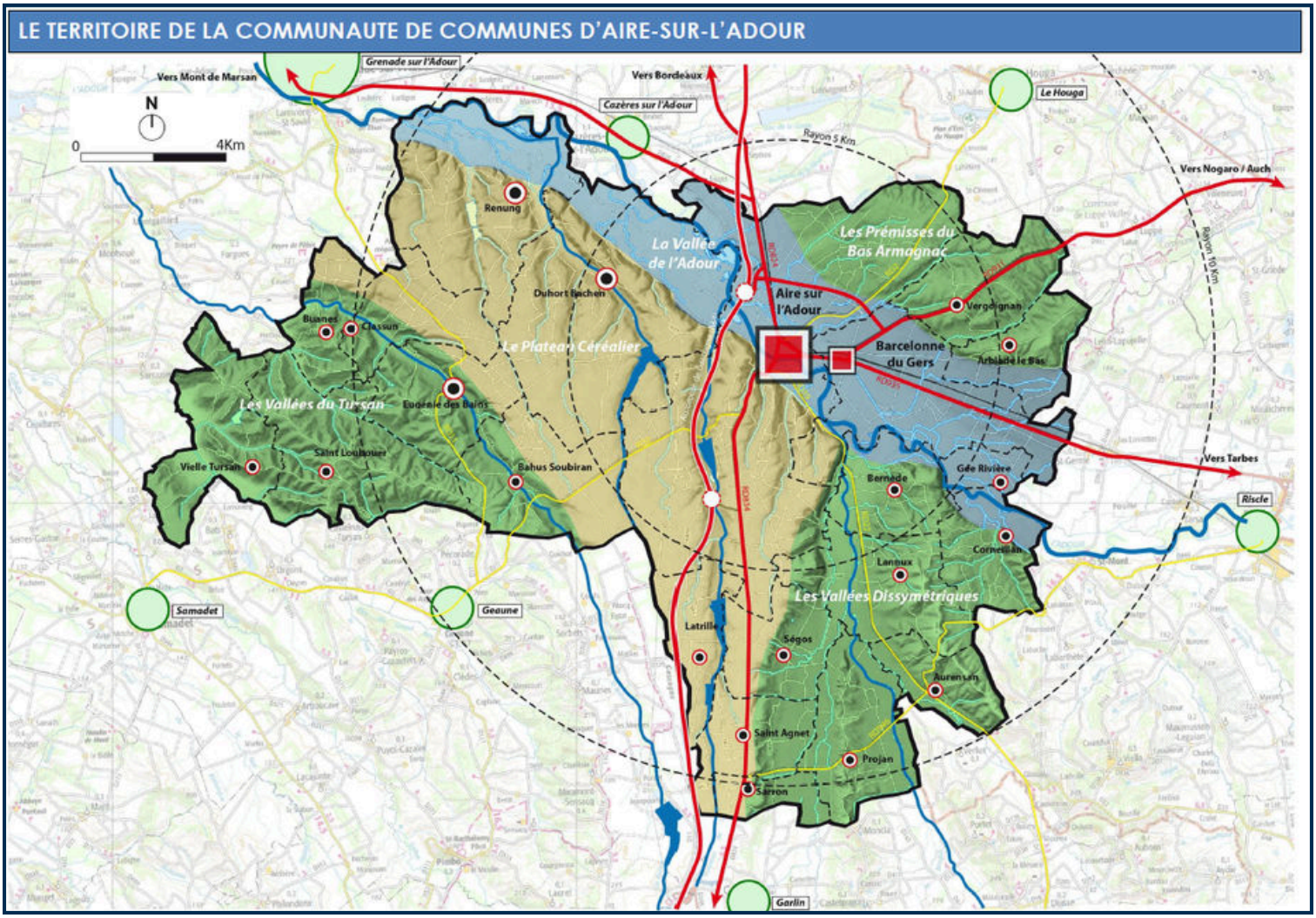
Toutefois, on note que certains indicateurs n'ont pu être renseignés pour des raisons d'indisponibilité de la donnée ou de modification. De plus, certains indicateurs n'entrainent par systématiquement une évaluation compte tenu du caractère qualitatif recherché, de données décemment mobilisables ou de l'absence totale de donnée.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE

Le PADD : orientations générales

Le PLUi d'Aire sur l'Adour a été approuvé le 20 janvier 2020 et vise à structurer son territoire autour de plusieurs entités territoriales :

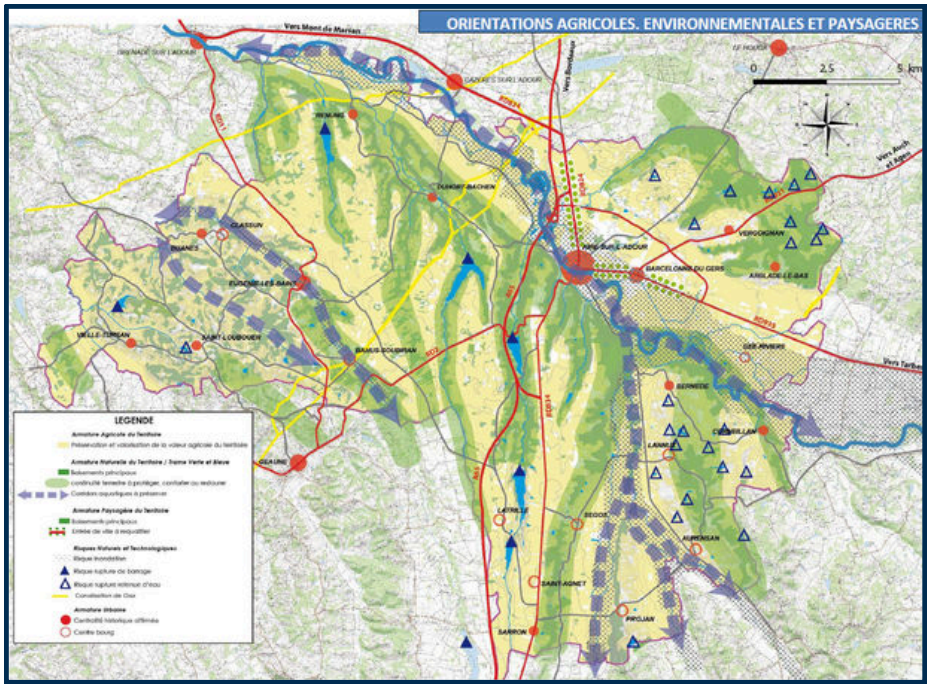
- **la vallée de l'Adour** dans laquelle se situe la ville-centre d'Aire sur l'Adour et Barcelonne du Gers;
- **le plateau céréalier** situé au centre du territoire;
- **les prémisses du Bas Armagnac** situé à l'extrême Nord-Est du territoire;
- **les vallées dissymétriques du Bas Armagnac** situées au Sud-Est du territoire;
- **les vallées du Tursan** situées à l'Ouest du territoire.



Source : Extrait du PADD du PLUi d'Aire sur l'Adour (page 2)

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE

Pour mémoire, le PADD du PLUi est structuré autour de 3 grands volets :



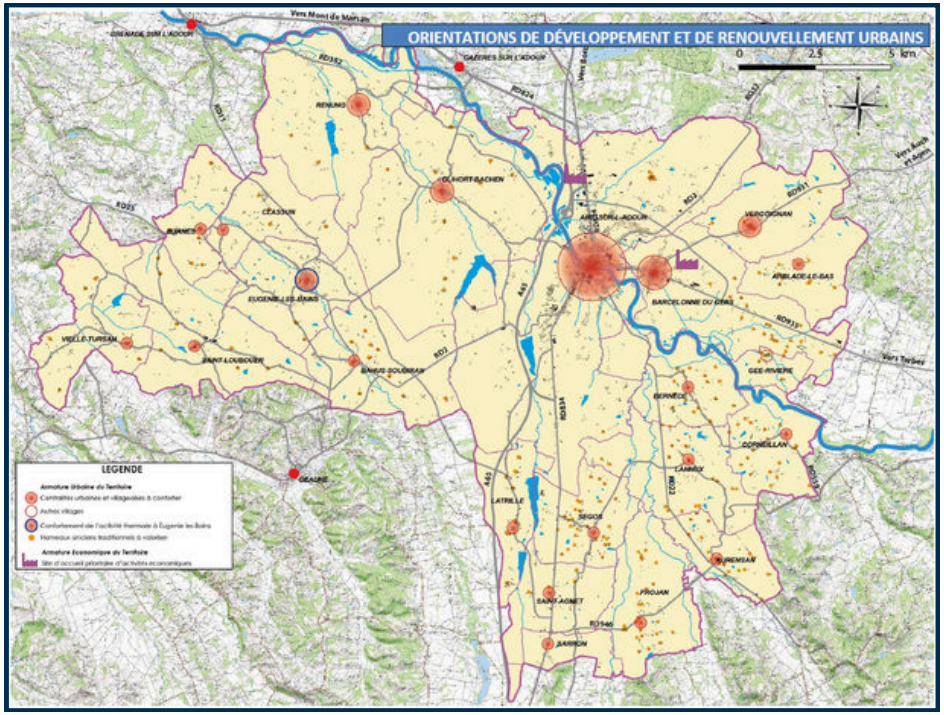
Source : Extrait du PADD du PLUi d'Aire sur l'Adour (page 4)

1- Les principes de protection de l'environnement, de la valeur agricole du territoire, et du paysage, prise en compte des risques et des nuisances

> Préserver l'armature naturelle du territoire et les continuités écologiques ;
> Préserver l'armature agricole du territoire ;
> Respecter la charpente paysagère du territoire et maîtrise de l'évolution du paysage ;
> Assurer une gestion économe des ressources naturelles ;
> Prise en compte des risques naturels et technologiques ;
> Prise en compte des pollutions et des nuisances.

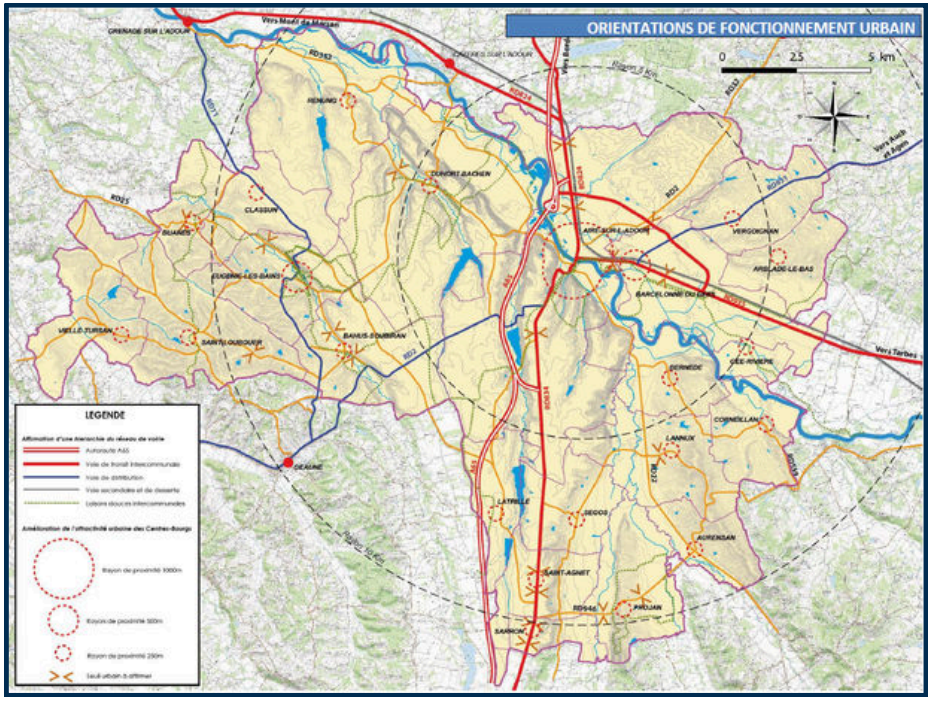
2- Les principes de développement et de renouvellement urbains

> Définir un objectif ambitieux de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
> Promouvoir une armature du territoire plus équilibrée autour de la ville-centre avec hiérarchie en fonction des caractéristiques des communes ;
> Conforter les centralités urbaines et villageoises ;
> Limiter l'étalement urbain en visant la sobriété et l'efficacité énergétique ;
> Valoriser la position de "carrefour" inter-départemental et inter-régional de la ville-centre d'Aire sur l'Adour sur le plan du développement économique tout en répondant aux besoins locaux sur le reste du territoire communautaire ;
> Conforter l'activité touristique à partir du "moteur" que constitue le thermalisme;
> Développer de la mixité sociale dans l'habitat en cohérence avec le PLH communautaire.



Source : Extrait du PADD du PLUi d'Aire sur l'Adour (page 8)

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE



Source : Extrait du PADD du PLUi d'Aire sur l'Adour (page 12)

Rappel du dimensionnement du projet de territoire à l'échéance 2028 :

- **Objectifs démographiques :** +927 habitants sur la base d'un taux d'accroissement moyen annuel de 0,7%;
- **Besoins en logements :** 1027 logements neuf + 114 réhabilitations soit 1141 logement au total ;
- **Besoins fonciers (NAF + densification) :** 195 ha dont 148 ha habitat et 47 ha économie.

>> Le tableau ci-contre permet d'apprécier la modération de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers de -36% par rapport aux dix dernières années (2009-2018)

3- Les principes de fonctionnement urbain

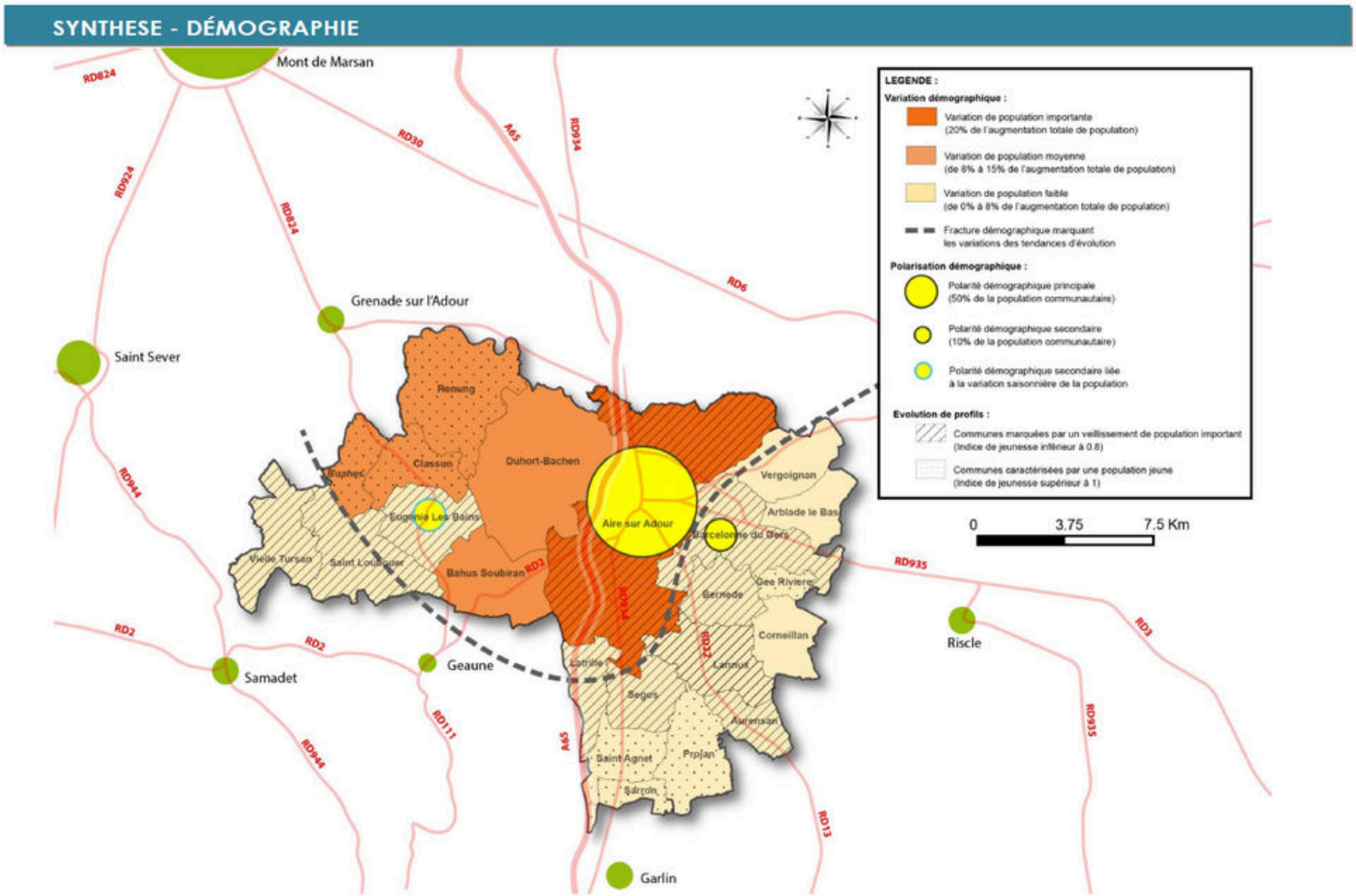
> Diversifier et optimiser les modes déplacements ;
> Améliorer les conditions de sécurité routières et la qualité des entrées de bourg et de ville ;
> Développer un maillage de liaisons douces de proximité ;
> Améliorer l'attractivité urbaine des centre-bourgs ;
> Développer la production d'électricité ou de chaleur au moyen d'énergies renouvelables et/ou optimisation des réseaux d'énergie ;
> Améliorer les communications numériques sur le territoire communautaire.

BILAN DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE NAF	2009-2018	PROJET PLU i	MODÉRATION	
			surface	en %
Consommation d'espaces NAF Totale	175 ha	111 ha		
Consommation d'espaces NAF moyenne par an	18 ha	11 ha		
Modération de la consommation d'espace NAF :.....			- 64 ha	- 36%
			surface	en %
Consommation d'espaces NAF destinés à l'habitat	111 ha	90 ha		
Modération de la consommation d'espace NAF :.....			- 21 ha	- 19%
Logements	633 logts	720 logts		
Surface moyenne/ logement (brute)	1 753 m²	1 250 m²		
Modération de la surface moyenne consommée par logement (brute) :.....			- 503 m²	- 29%
			surface	en %
Consommation d'espaces NAF destinés à l'économie	64ha	21 ha		
Modération de la consommation d'espace NAF :.....			- 43 ha	- 67%

Source : Extrait du RP du PLUi d'Aire sur l'Adour (page 301)

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE

Démographie



Source : PLUi Aire sur l'Adour - RP - Page 12

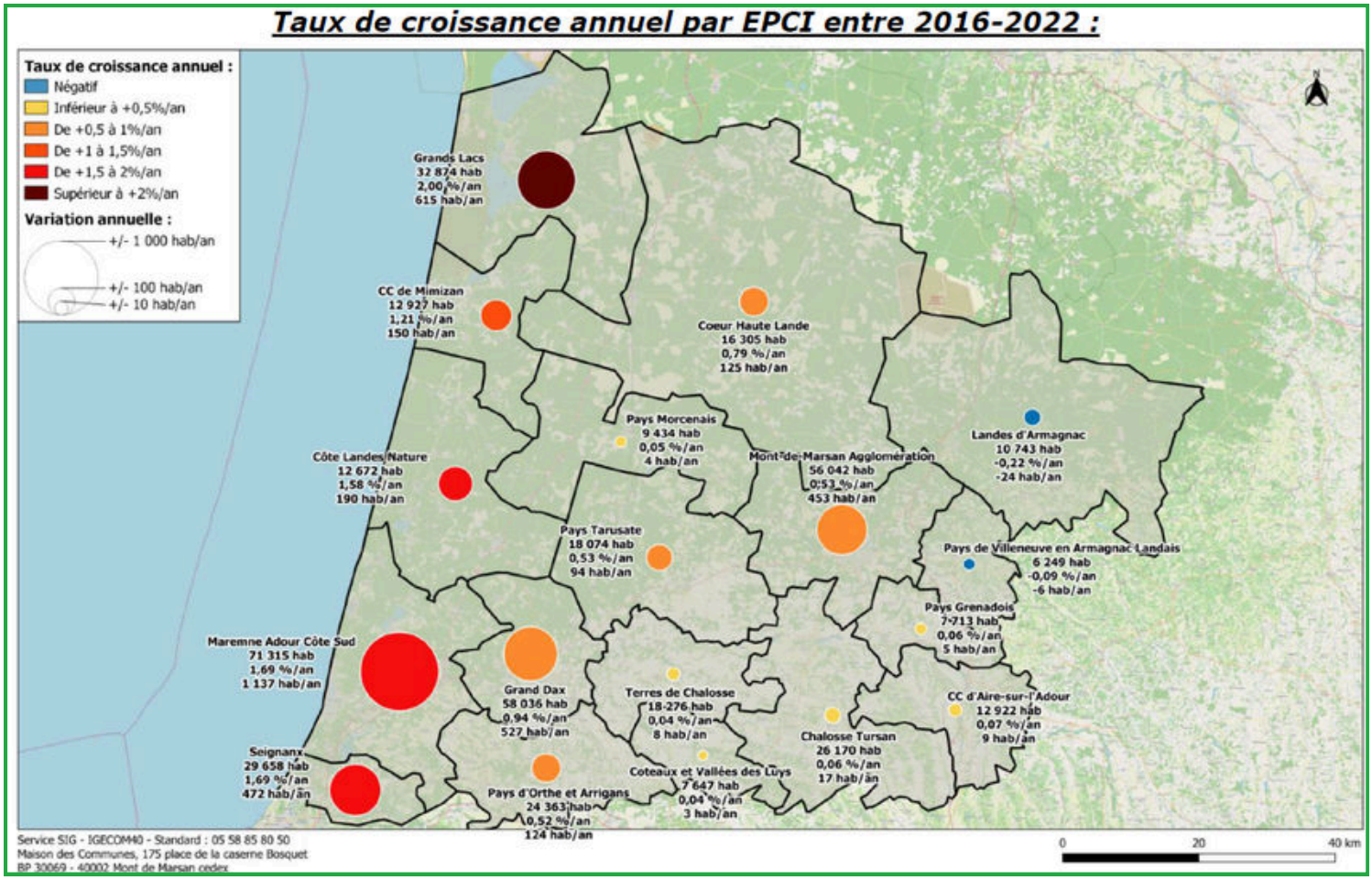
Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE

Dynamique démographique

OBJECTIFS PADD :

-Le PADD du PLUi se fonde sur une croissance démographique annuelle de l'ordre de 0,7% par an pour la période 2019-2029. Cet objectif se traduit par un gain de l'ordre de 927 habitants.

Taux de croissance annuel par EPCI entre 2016-2022 :



Source : Evaluation du SCOT ACT

Observations :

En 2022, 12 922 habitants sur le territoire de la Communauté de communes d'Aire sur l'Adour, **soit +9 habitants par an (0,07%/an).**

On constate que les perspectives démographiques inscrites dans le PLUi et dans le SCoT ACT ne sont pas en adéquation avec les tendances observées sur notre territoire. L'objectif inscrit initialement dans le PLUi d'Aire sur l'Adour était un gain de 927 habitants en 2029 soit 0,7% par an depuis 2019. On observe également un vieillissement de la population, principalement sur la commune centre d'Aire sur l'Adour.

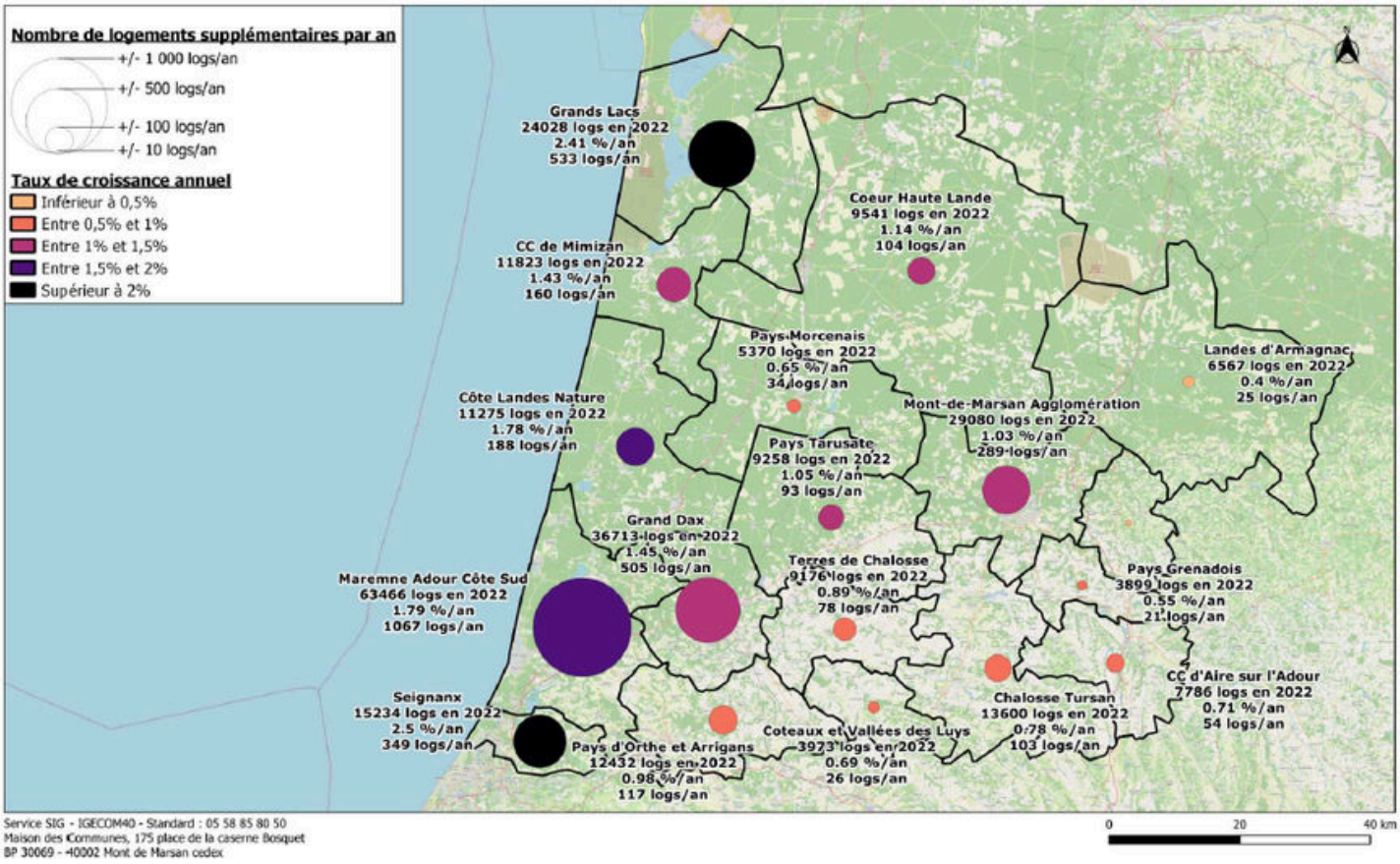
Bilan :

Non atteint : Les objectifs du PLUi ne sont pas atteints et les tendances observées le confirment.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE

Habitat

Evolution du nombre de logements entre 2016 et 2022 par EPCI :



Source : Evaluation du SCOT ACT

CC AIRE SUR L'ADOUR

7 786 logements en 2022

0.71 %/an

54 logements/an

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE

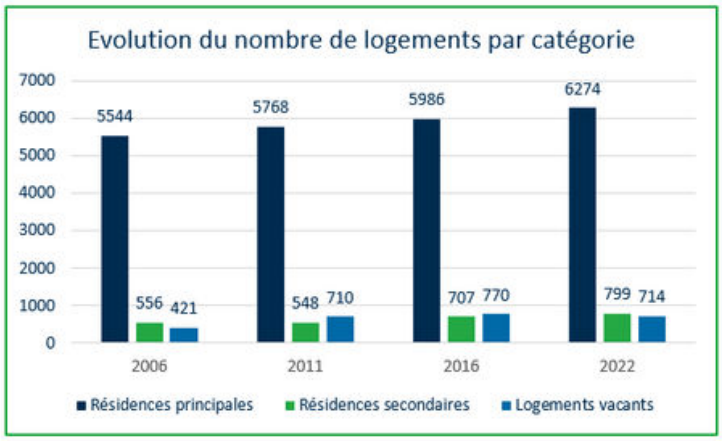
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal PLUi
Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour

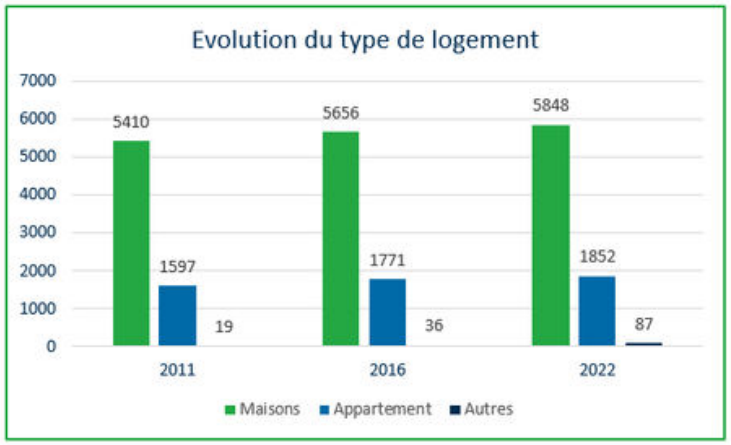
Analyse thématique des effets du PLUi sur le territoire

Dynamique de l'habitat

OBJECTIFS PADD :

- Développer de la mixité sociale dans l'habitat en cohérence avec le PLH communautaire.





Observations :

La CCAA s'est saisie en 2013 de la question de l'Habitat. Elle a donc lancé son PLH (2013-2019). Cinq orientations pour traiter les questions d'accession à la propriété, d'amélioration de l'offre des logements locatifs, de production de logements, d'articulation avec la planification urbaine et de création de nouvelles formes urbaines plus économes, plus respectueuses de l'environnement :

- Orientation n°1 : assurer une production de logements adaptée aux besoins de la population
- Orientation n°2 : se doter d'une stratégie foncière cohérente
- Orientation n°3 : préserver la qualité du cadre de vie
- Orientation n°4 : proposer des solutions adaptées aux publics les plus modestes
- Orientation n°5 : suivre et évaluer les actions du PLH

La dynamique de l'habitat se caractérise par :

- une structuration centrée autour d'Aire-sur-l'Adour comme pôle urbain,
- un parc de logements diversifiés avec des enjeux de rénovation et d'adaptation,
- une consommation foncière maîtrisée par le PLUi,
- et des politiques locales visant à répondre aux besoins résidentiels tout en préservant le cadre de vie rural.

On constate une vacance de logements de plus en plus prédominante sur la ville d'Aire sur l'Adour avec 127 logements vacants soit un taux de vacance de 21% dont 10 % de vacance structurelle.

Défis et opportunuité :

- Maintenir et adapter l'offre pour les séniors
- Attirer de jeunes ménages avec des offres abordables
- Optimiser l'offre locative hors du centre urbain pour soutenir l'attractivité des petites communes.

Bilan :

En cours : Les objectifs ne sont pas totalement atteints, ou en partie seulement, mais les tendances observées prennent globalement une bonne direction avec les objectifs et les orientations fixés dans le PLUi d'Aire sur l'Adour.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE

Economie



ZAC DE PEYRES

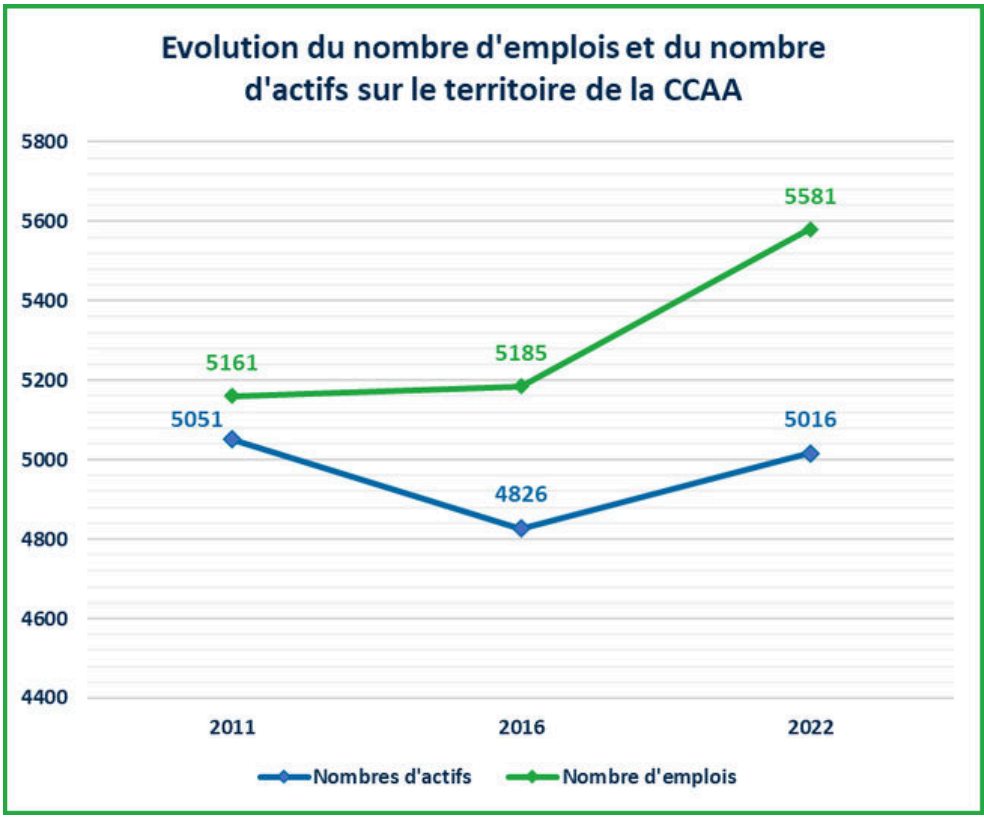
Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE

Economie

OBJECTIFS PADD :

-Valoriser la position de "carrefour" inter-départemental et inter-régional de la ville-centre d'Aire sur l'Adour sur le plan du développement économique tout en répondant aux besoins locaux sur le reste du territoire communautaire.

-Améliorer l'attractivité urbaine des centre-bourgs.



Source : INSEE



Source : Evaluation SCOT ACT - page 76

L'**indice de concentration de l'emploi** permet d'informer l'attractivité d'un territoire en appréciant sa fonction de pôle d'emploi ou sa fonction résidentielle. Il est égal au nombre d'emplois dans la zone, pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Si l'indice est **inférieur à 100**, le nombre d'emplois sur le territoire est inférieur au nombre d'actifs résidents, y ayant un emploi : ce territoire remplit alors une fonction résidentielle.

Si l'indice est **supérieur à 100**, c'est-à-dire qu'il y a plus d'emplois dans un territoire que d'actifs qui y résident et qui y ont un emploi : ce territoire occupe une fonction de pôle d'emploi.

Observations :

Cela montre une légère progression des emplois localisées entre 2011 et 2022 (environ + 8% sur la période) et une stabilisation du nombre d'actifs résidant avec emploi. Comme peut le démontrer l'évolution de l'indice de concentration de l'emploi 102,2 en 2011 à 111,3 en 2022. La CCAA occupe une fonction de pôle d'emploi, principalement sur sa ville centre Aire sur l'Adour. Ce rapprochement permet de comprendre que la CCAA offre un nombre d'emplois supérieur au nombre d'actifs ayant un emploi qui y résident, ce qui est plutôt rare pour des territoires ruraux et peut indiquer une certaine attractivité locale en termes d'emploi et pose la question du logement.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal PLUi
Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour

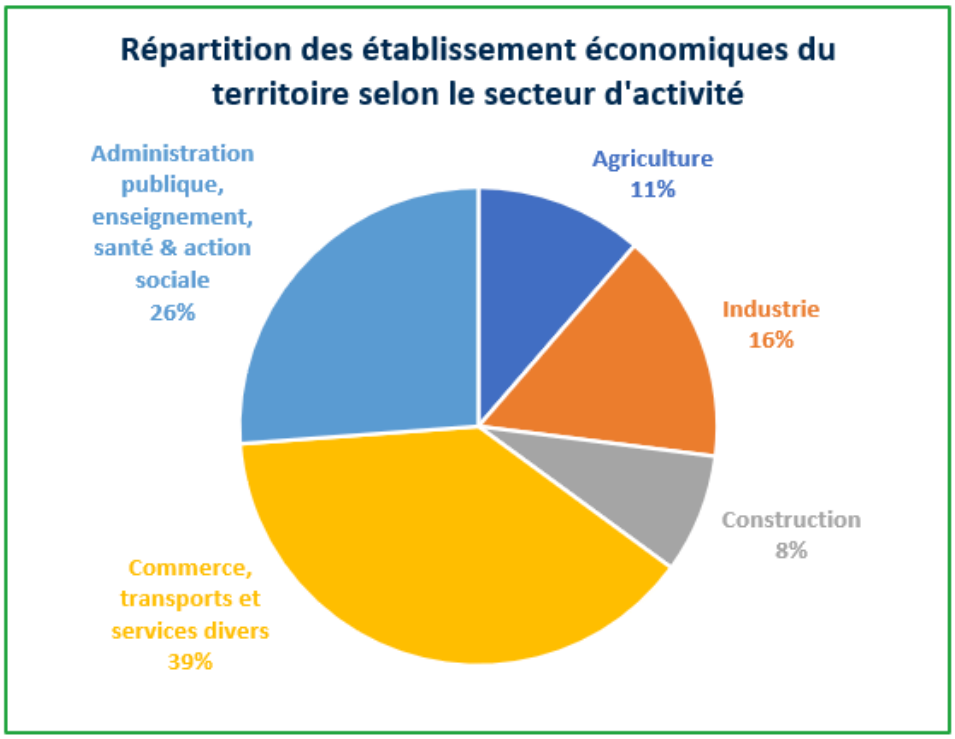
Analyse thématique des effets du PLUi sur le territoire

Economie

OBJECTIFS PADD :

-Valoriser la position de "carrefour" inter-départemental et inter-régional de la ville-centre d'Aire sur l'Adour sur le plan du développement économique tout en répondant aux besoins locaux sur le reste du territoire communautaire.

-Améliorer l'attractivité urbaine des centre-bourgs.



Acteurs économiques :
1169 établissements économiques actifs (tous lieux d'activités)

Source : INSEE

Observations :

Services et commerce représentent le secteur principal en emplois avec 2986 emplois. Le secteur agricole reste significatif avec 874 emplois. Sur le territoire, les administrations publiques, la santé et l'éducation constituent 26 % montrant l'importance des services publics et sociaux dans l'emploi local, soit 2014 emplois.

La CCAA présente un profil économique dynamique pour un territoire majoritairement rural :

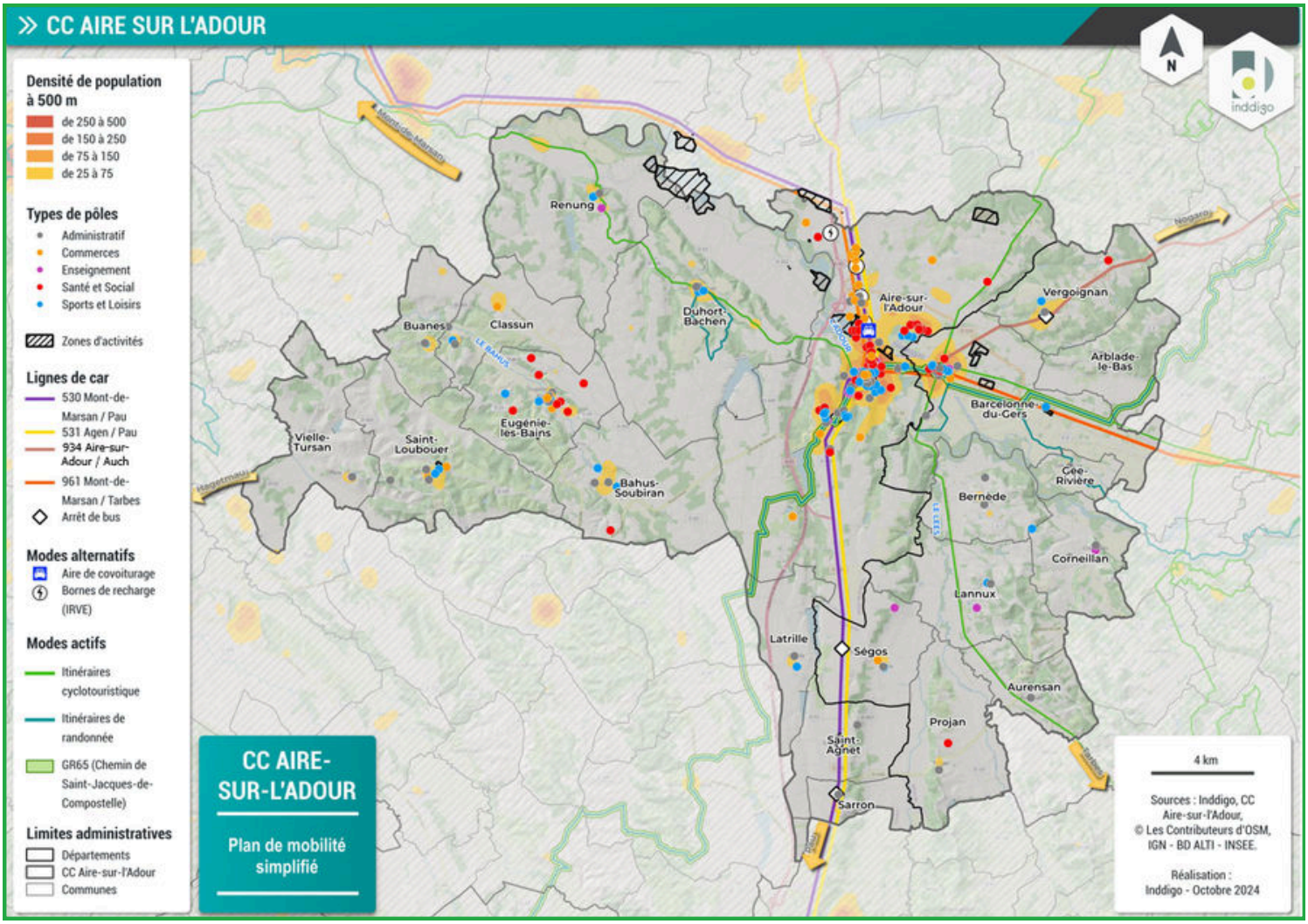
- un marché de l'emploi relativement porteur, avec un taux de chômage modéré (5,7% au 4ème trimestre 2024) et une parti importante d'emplois locaux.
- une économie diversifiée (tertiaire, industrie locale, agriculture)
- des politiques publiques actives visant à soutenir l'activité économique, renforcer l'attractivité et développer l'emploi sur le paysage intercommunal.

Bilan :

Atteint : Les tendances observées sont en adéquation avec les objectifs et les orientations du PLUi d'Aire sur l'Adour.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE

Mobilité



Source : PDMS 2024 - CCAA

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE

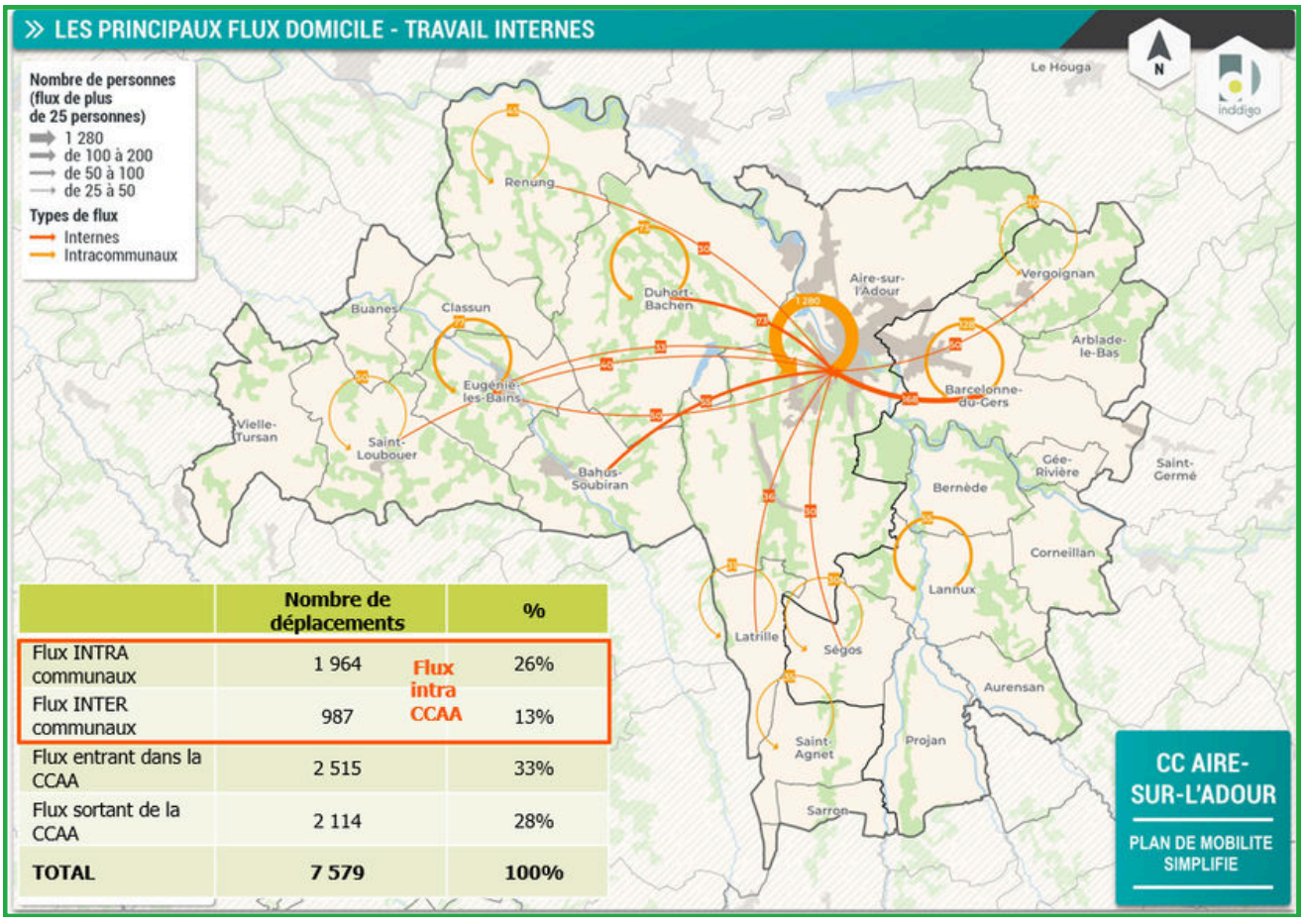
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal PLUi
Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour

Analyse thématique des effets du PLUi sur le territoire

Mobilité

OBJECTIFS PADD :

- Diversifier et optimiser les modes déplacements.
- Améliorer les conditions de sécurité routières et la qualité des entrées de bourg et de ville.
- Développer un maillage de liaisons douces de proximité.



	Nombre de déplacements		%
Flux INTRA communaux	1 964	Flux intra CCAA	26%
Flux INTER communaux	987		13%
Flux entrant dans la CCAA	2 515		33%
Flux sortant de la CCAA	2 114		28%
TOTAL	**7 579**		**100%**

Source : PDMS 2024 - CCAA

Observations :

1/4
des déplacements pendulaires sont intra communaux

39 %
sont internes à la CCAA, dont 13% d'échanges entre les communes du territoire

des échanges soutenus depuis/vers :
Aire sur l'Adour
Barcelonne du Gers
Duhort Bachen
Eugénie les Bains
Saint Loubouer

A retenir :

- **un potentiel de développement de la marche et du vélo pour les déplacements <8 km**
- **Au-delà de 10 km : l'échelle du covoiturage, voire des transports en commun**

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE

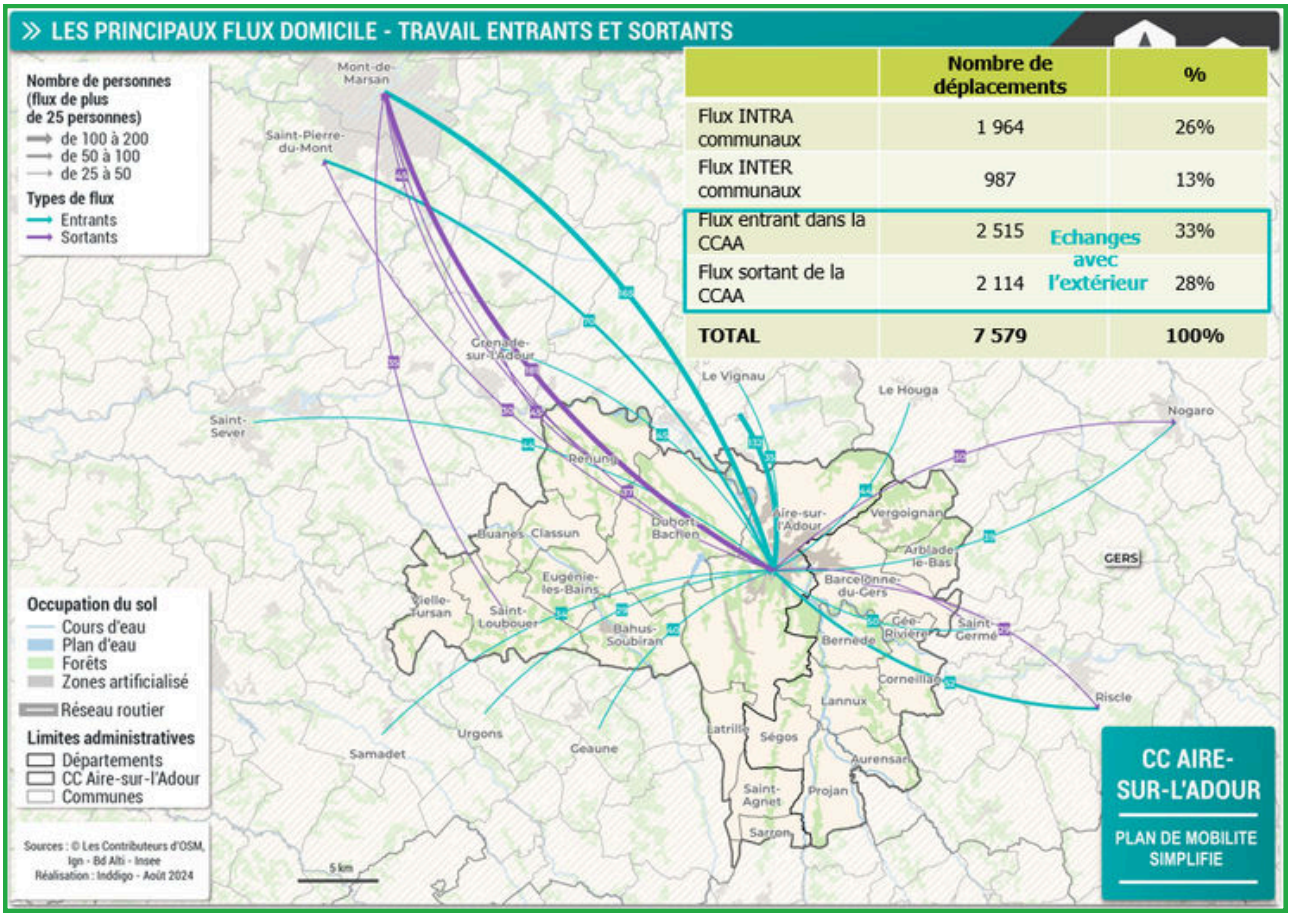
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal PLUi
Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour

Analyse thématique des effets du PLUi sur le territoire

Mobilité

OBJECTIFS PADD :

- Diversifier et optimiser les modes déplacements.
- Améliorer les conditions de sécurité routières et la qualité des entrées de bourg et de ville.
- Développer un maillage de liaisons douces de proximité.



	Nombre de déplacements		%
Flux INTRA communaux	1 964		26%
Flux INTER communaux	987		13%
Flux entrant dans la CCAA	2 515	Echanges avec l'extérieur	33%
Flux sortant de la CCAA	2 114		28%
TOTAL	**7 579**		**100%**

Source : PDMS 2024 - CCAA

Observations :

61 %
des flux pendulaires sont en échange avec l'extérieur de la CCAA

85 %
des flux sortants sont à destination d'Aire sur l'Adour. **La CCAA attire plus qu'elle émet**

Principales origines/destination à l'externe
Mont de Marsan
Cazères sur l'Adour
Saint Pierre du Mont
Grenade sur l'Adour
Riscle
Nogaro
Saint Sever
Le Houga

A retenir :

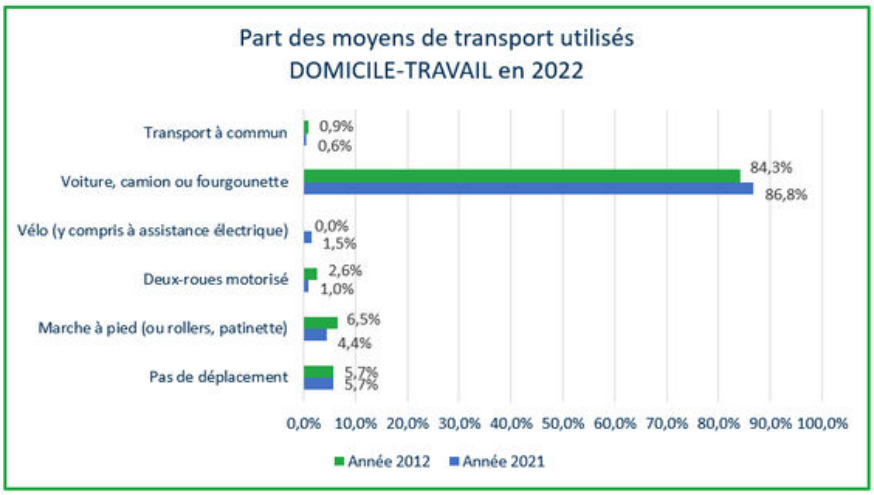
- **Un rayonnement majoritairement local : environ 40 km autour de la CCAA**
- **Des lignes de désir claires entre Aire sur l'Adour et les polarités externes**

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE

Mobilité

OBJECTIFS PADD :

- Diversifier et optimiser les modes déplacements.
- Améliorer les conditions de sécurité routières et la qualité des entrées de bourg et de ville.
- Développer un maillage de liaisons douces de proximité.



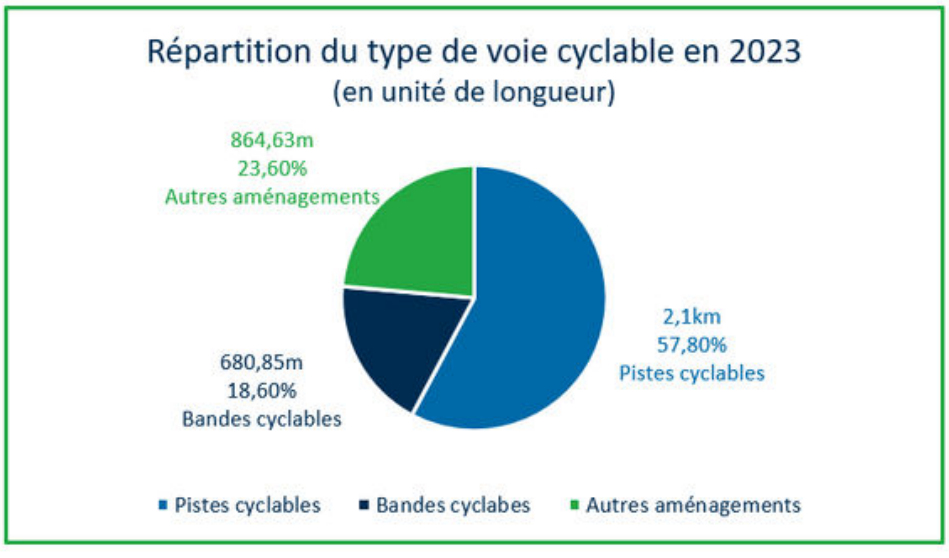
Source : PDMS 2024 - CCAA

Observations :

En 2012, 15,7% des actifs utilisaient un autre mode que la voiture pour se rendre au travail.

Cependant, on observe une diminution de 2,5% des autres modes de déplacement en 2021, c'est à dire que les actifs utilisent encore plus la voiture.

Notre territoire est à caractère rural, c'est pour celà que l'usage de voiture y est prépondérante. 98 % des trajets inter-communal se font par la voiture. Il y a donc 9 déplacements pendulaires sur 10 qui sont aujourd'hui réalisés en voiture.



Source : Terristory

Observations :

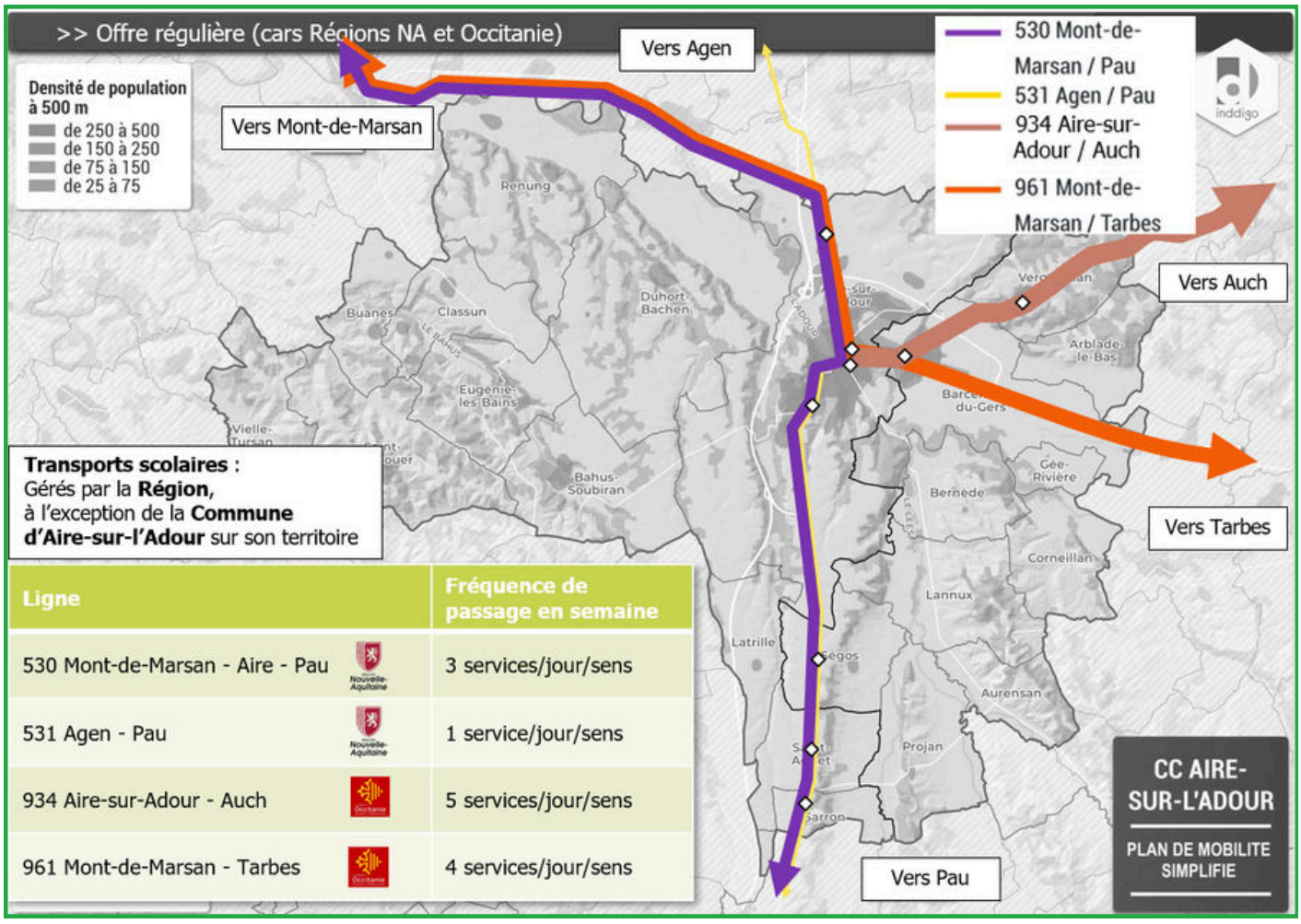
On peut constater qu'il y a des aménagements pour la mobilité douce avec des voies cyclables : pistes cyclables, bandes cyclables ou autres aménagements. Ces aménagements restent anecdotiques pour permettre un maillage de liaisons douces de proximité à l'échelle du territoire. Cependant, on note des actions menées par la ville d'Aire sur l'Adour (requalification du centre-ville) et par la commune de Barcelonne du Gers (étude urbaine) pour structurer et repenser l'ensemble des déplacements, qu'il soit en voiture ou à pieds.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE

Mobilité

OBJECTIFS PADD :

- Diversifier et optimiser les modes déplacements.
- Améliorer les conditions de sécurité routières et la qualité des entrées de bourg et de ville.
- Développer un maillage de liaisons douces de proximité.



Ligne	Fréquence de passage en semaine
530 Mont-de-Marsan - Aire - Pau	3 services/jour/sens
531 Agen - Pau	1 service/jour/sens
934 Aire-sur-Adour - Auch	5 services/jour/sens
961 Mont-de-Marsan - Tarbes	4 services/jour/sens

Source : PDMS 2024 - CCAA

Observations :

Il y a : 2 lignes de bus Occitanie + 2 lignes Nouvelle-Aquitaine. Ces lignes desservent le territoire avec 9 arrêts dont 4 à Aire sur l'Adour. venir : gare routière aux allées de l'adour à Aire sur l'adour, dans la requalification du centre-ville.

Actions à venir :

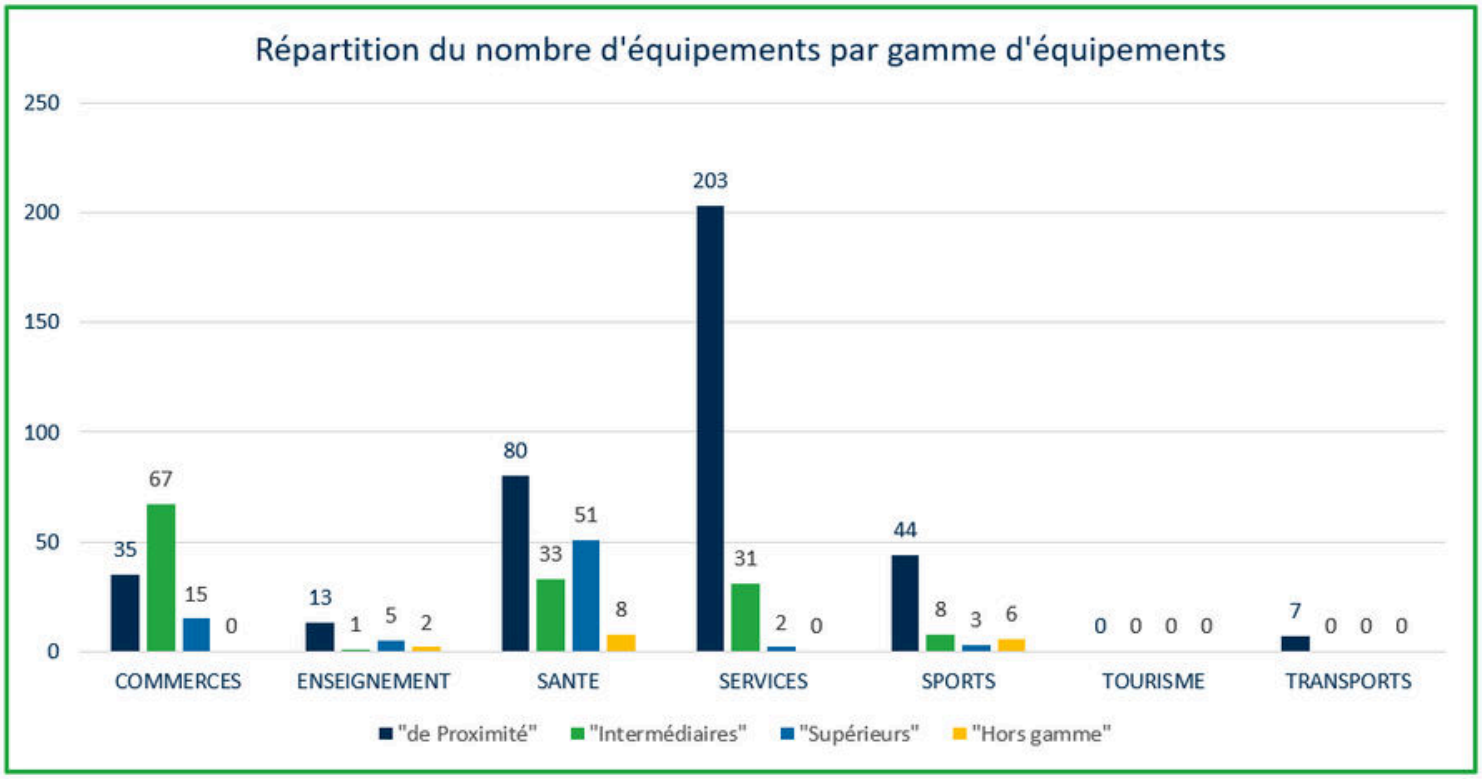
Dans le cadre de la requalification du centre-ville d'Aire sur l'Adour, une gare routière va voir le jour aux allées de l'Adour. Un équipement qui est nécessaire pour développer le transport collectif.

Bilan :

En cours : Les objectifs ne sont pas totalement atteints, ou en partie seulement, mais les tendances observées prennent globalement une bonne direction avec les objectifs et les orientations fixés dans le PLUi d'Aire sur l'Adour.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE

Equipements & Services



Source : INSEE - BPE 2024

Pour mieux comprendre :

La Base Permanente des Equipements (BPE) est une source statistique qui fournit le niveau d'équipements et de services rendus à la population sur un territoire. Elle se compose de 130 types d'équipements répartis en 7 grands domaines (services aux particuliers, commerces, enseignement, santé, transports et déplacements, sports/loisirs/culture et tourisme). Pour la BPE 2024, 130 équipements sont retenues et se répartissent en trois gammes :

- la gamme de proximité **(26 équipements) :** bureaux de poste, boulangeries, médecins généralistes, écoles élémentaire, bibliothèques, électriciens, boucheries, fleuristes, agences immobilière, pharmacies…
- la gamme intermédiaire **(45 équipements) :** polices, gendarmeries, banques, vétérinaires, magasins de vêtements, magasins de chaussures, magasins de meubles, collèges…
- équipements supérieurs **(59 équipements) :** hypermarchés, urgences, poissonneries, parfumeries/cosmétiques, centre de santé, lycées, gares, cinéma, arts du spectacle…

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE

Equipements & Services

OBJECTIFS PADD :

- Promouvoir une armature du territoire plus équilibrée autour de la ville-centre avec hierarchie en fonction des caractéristiques des communes.
- Conforter les centralités urbaines et villageoises

COMMUNES	TOTAL	Nombre d'équipements de proximité	Nombre d'équipements intermédiaires	Nombre d'équipements supérieurs	Nombre d'équipements hors Gamme
Aire sur l'Adour	415	211	118	72	14
Arblade le Bas	5	5	0	0	0
Aurensan	3	3	0	0	0
Bahus Soubiran	8	6	0	1	1
Barcelonne du Gers	52	45	7	0	0
Bernède	2	2	0	0	0
Buanes	5	5	0	0	0
Classun	4	3	1	0	0
Corneillan	6	6	0	0	0
Duhort Bachen	10	9	1	0	0
Eugénie les Bains	39	28	8	2	1
Gée Rivière	0	0	0	0	0
Lannux	13	12	1	0	0
Latrille	1	1	0	0	0
Projan	1	1	0	0	0
Renung	8	7	0	1	0
Saint Agnet	3	3	0	0	0
Saint Loubouer	18	14	4	0	0
Sarron	1	1	0	0	0
Ségos	8	8	0	0	0
Vergoignan	7	7	0	0	0
Vielle Tursan	5	5	0	0	0
TOTAUX	614	382	140	76	16

Observations :

On constate toutes les communes disposent d'au moins un équipement de proximité sauf la commune de Gée-rivière qui n'a aucun équipement sur les quatre critères (de proximité, intermédiaires, supérieurs et hors gamme). On peut noter qu'il y a :

- **2 - Pôles de proximité : Barcelonne du Gers - Eugénie les Bains**
- **0 - Pôles intermédiaires :**
- **1 - Pôle supérieur : Aire sur l'Adour**

Le territoire s'organise autour de la co-urbanisation : la ville-centre d'Aire sur l'Adour et la commune de Barcelonne du Gers. De plus, la commune d'Eugénie les Bains réunit les caractéristiques d'un pôle de proximité, notamment pour l'offre proposée aux curistes de la station thermale. Aire sur l'Adour est le pôle supérieur également pour le territoire du SCoT Adour Chalosse Tursan.

Bilan :

Atteint : Les tendances observées sont en adéquation avec les objectifs et les orientations du PLUi d'Aire sur l'Adour.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE

Consommation de l'espace

BILAN DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE NAF	2009-2018	PROJET PLU i	MODÉRATION	
			surface	en %
Consommation d'espaces NAF Totale	**175 ha**	**111 ha**		
Consommation d'espaces NAF moyenne par an	**18 ha**	**11 ha**		
Modération de la consommation d'espace NAF :.....			**- 64 ha**	**- 36%**
			surface	en %
Consommation d'espaces NAF destinés à l'habitat	**111 ha**	**90 ha**		
Modération de la consommation d'espace NAF :.....			**- 21 ha**	**- 19%**
Logements	633 logts	720 logts		
Surface moyenne/ logement (brute)	1 753 m²	1 250 m²		
Modération de la surface moyenne consommée par logement (brute) :.....			**- 503 m²**	**- 29%**
			surface	en %
Consommation d'espaces NAF destinés à l'économie	**64ha**	**21 ha**		
Modération de la consommation d'espace NAF :.....			**- 43 ha**	**- 67%**

Source : RP - page 301

RAPPEL:

D'ici 2029 (10 ans), 111 ha :

- 90 ha pour l'habitat, soit 9 ha/an
- 21 ha pour l'économie, soit 2,1 ha/an

La modération de la consommation d'espaces NAF est de - 36% sur le territoire de la CCAA.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE

Consommation d'espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (eNAF)

OBJECTIFS PADD :

- Définir un objectif ambitieux de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Consommation d'espace entre 2021 et 2024 en ha par thématique sur le territoire de la CCAA

	Espaces urbanisés à vocation d'habitat	Espaces urbanisés à vocation économique	Espaces urbanisés à vocation d'équipements	Secteurs dédiés aux énergies renouvelables	Sièges d'exploitations agricoles et bâtiments agricoles isolés	TOTAL
Dans l'enveloppe **(URBAIN)**	5,67 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	5,67 ha
Hors enveloppe **(RURAL)**	4,95 ha	5,40 ha	0,00 ha	0,00 ha	5,80 ha	16,15 ha
TOTAL	10,62 ha soit 2,7 ha/an	5,40 ha soit 1,35 ha/an	0,00 ha	0,00 ha	5,80 ha soit 1,45 ha/an	21,82 ha soit 5,45 ha/an

Observations :

Les données du tableau ci-dessus sont issues de l'étude mené par le BE Citadia sur le PETR Adour Chalosse Tursan en 2025. On observe une consommation importante de 5,80 ha pour les bâtiments agricoles. Ces données sont à prendre en compte pour le calcul de la modération foncière à venir.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE

Consommation d'espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (eNAF)

OBJECTIFS PADD :

- Définir un objectif ambitieux de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Observations :

On constate que sur la période 2021 - 2024, la consommation d'espaces NAF représente 5,67 ha dans l'enveloppe urbaine et 16,15ha hors enveloppe, dont 5,80ha pour les sièges d'exploitations agricoles et bâtiments agricoles isolés.

Notons que des évolutions règlementaires avec la loi Climat et Résilience ont fixé un objectif encore plus contraignant sur la consommation d'espaces NAF.

Notre territoire devra adapter sa consommation d'espaces au regard de 2 SRADDET : Occitanie et Nouvelle-Aquitaine. Ils ne prévoient pas la même modération de consommation d'espaces NAF :

- SRADDET Occitanie : - 58 %
- SRADDET Nouvelle Aquitaine : - 52 %

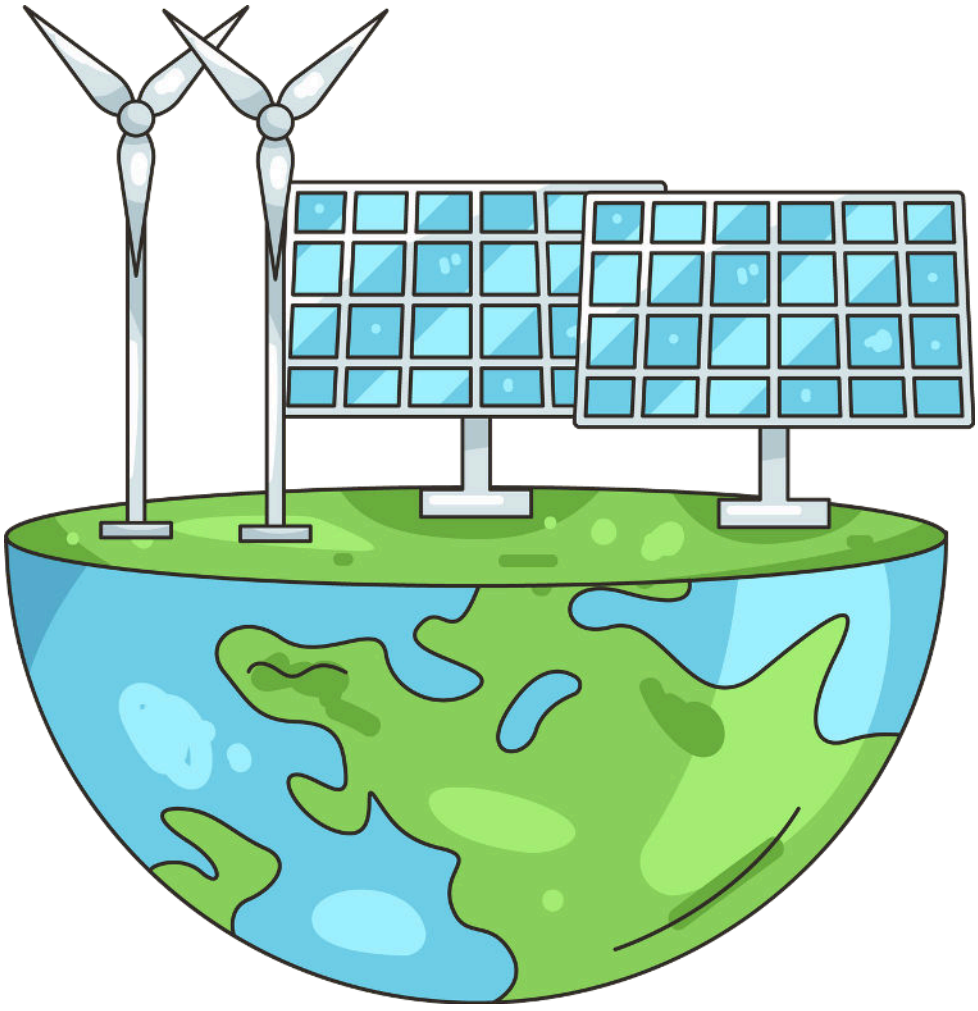
Cette adaptation devra être réalisée avant février 2028.

Bilan :

Atteint : Les tendances observées sont en adéquation avec les objectifs et les orientations du PLUi d'Aire sur l'Adour. Le rythme de consommation d'espaces NAF est en deçà des prévisions et des objectifs du PLUi.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE

Energie

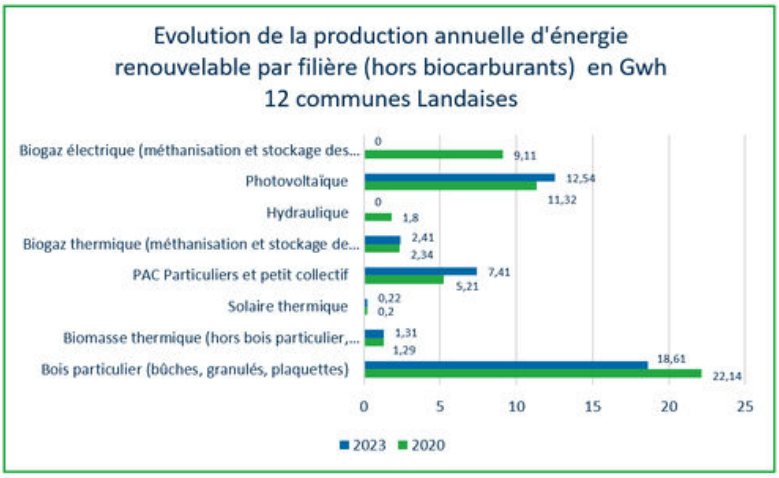


Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE

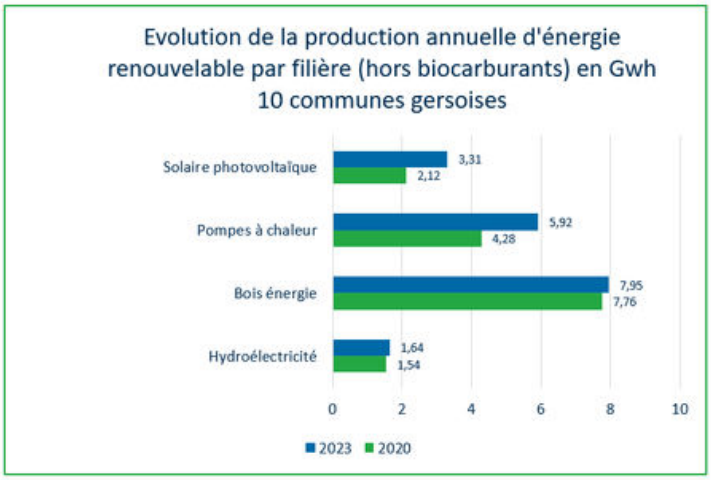
Energie

OBJECTIFS PADD :

- Développer la production d'électricité ou de chaleur au moyen d'énergies renouvelables et/ou optimisation des réseaux d'énergie.
- Limiter l'étalement urbain en visant la sobriété et l'efficacité énergétique.



Source : Territory Nouvelle-Aquitaine



Source : Territory Occitanie

Observations générales :

Sur notre territoire, il y a plusieurs filières pour la production annuelle d'énergie. On constate qu'il y a une augmentation de la production de photovoltaïque.

De plus, notre production est en baisse en 2023 : 61,33 GWh alors qu'en 2020 : 69,07 GWh. Ce constat se partage sur l'ensemble du territoire du SCoT ACT.

Production d'énergies renouvelables :

- **Hydroélectricité :** Aire sur l'Adour - installation hydraulique BGD depuis 9/10/1997
- **Méthanisation :** Aire sur l'Adour - Méthaniseur SAS Adour - Groupe LABAT
- **Photovoltaïque :**
  - Duhort Bachen - Projet SEDH - centrale photovoltaïque flottante 7 ha
  - Barcelonne du Gers - Porjet SAS ENERGIE SOLAIRE - centrale photovoltaïque au sol - ZAC DE BASSIA Renung - Projet CPV Sun 67 - Cameloung - centrale photovoltaïque au sol sur l'ancienne carrière.
- **Réseau de chaleur bois :** Aire sur l'Adour - mise en place d'un réseau de chaleur bois pour différents bâtiments publiques : EHPAD - Ecoles - Résidence senior

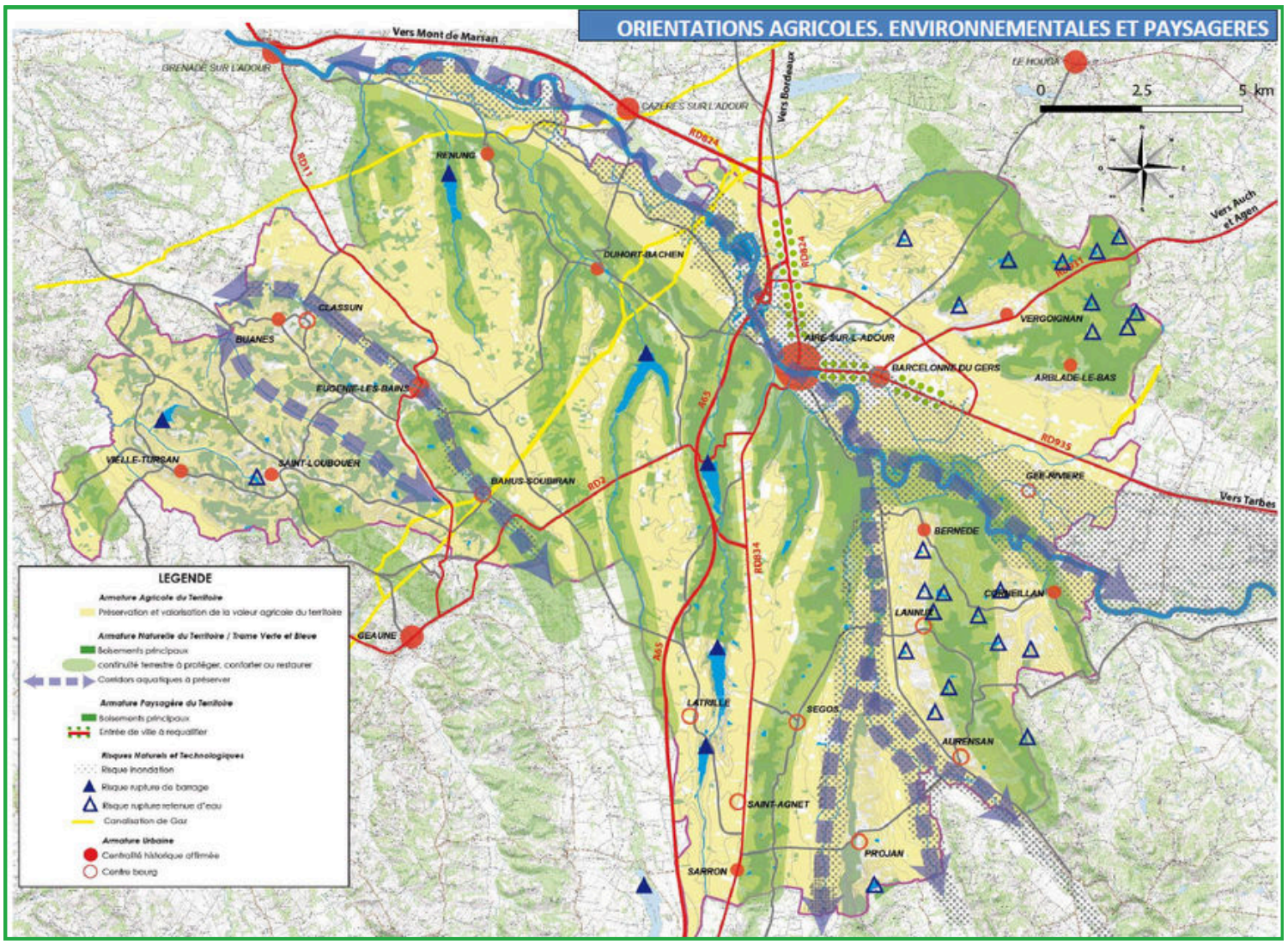
D'autres projets ont vu le jour ou sont en train d'être réalisés : panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics, ombrières à la cuisine centrale à Aire sur l'Adour….

Bilan :

En cours : Les objectifs ne sont pas totalement atteints, ou en partie seulement, mais les tendances observées prennent globalement une bonne direction avec les objectifs et les orientations fixés dans le PLUi d'Aire sur l'Adour.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE

Environnement, Paysage et Patrimoine



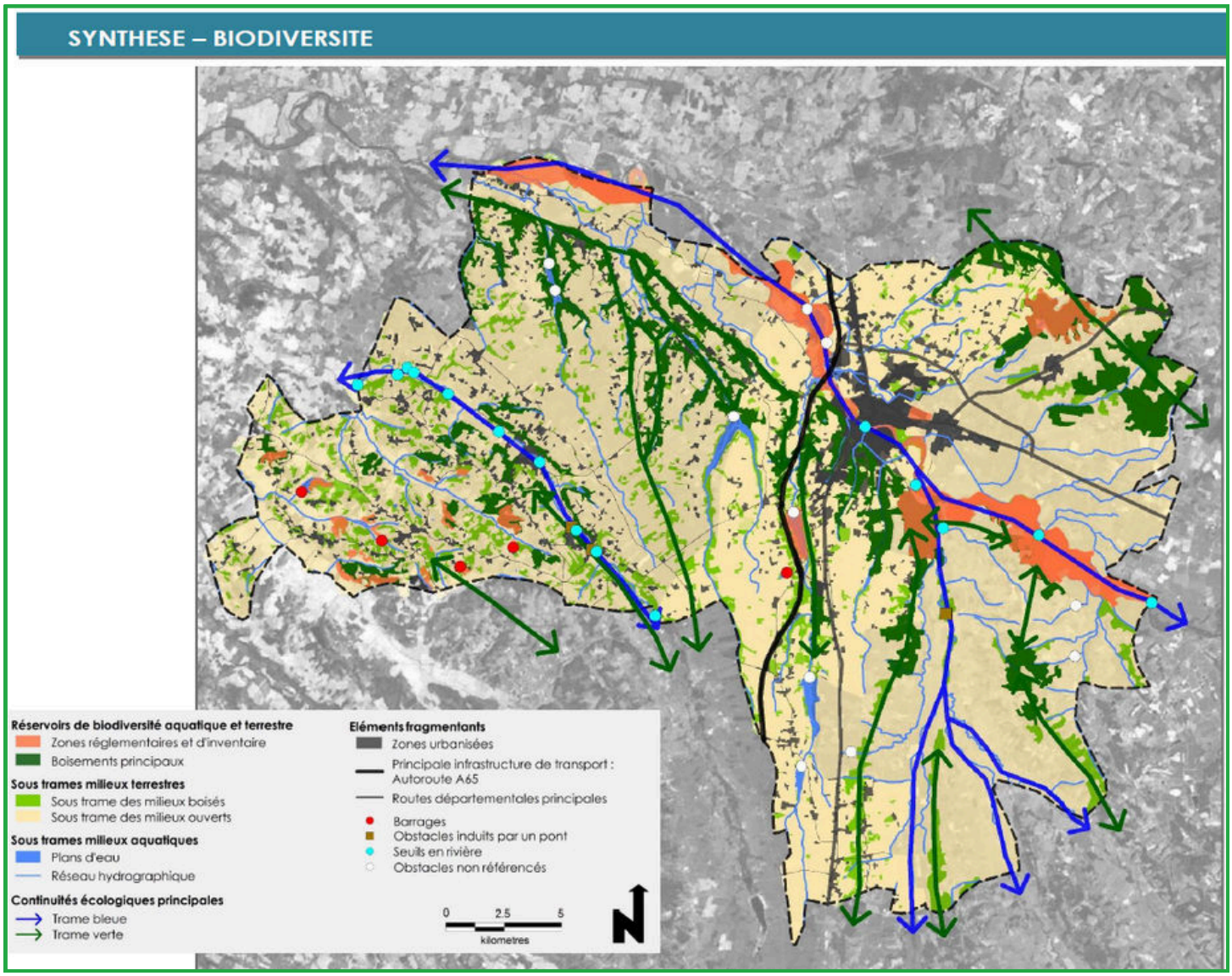
Source : PADD page 8

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE

Environnement, Paysage & Patrimoine

OBJECTIFS PADD :

- Préserver l'armature naturelle du territoire et les continuités écologiques.
- Respecter la charpente paysagère du territoire et maîtrise de l'évolution du paysage



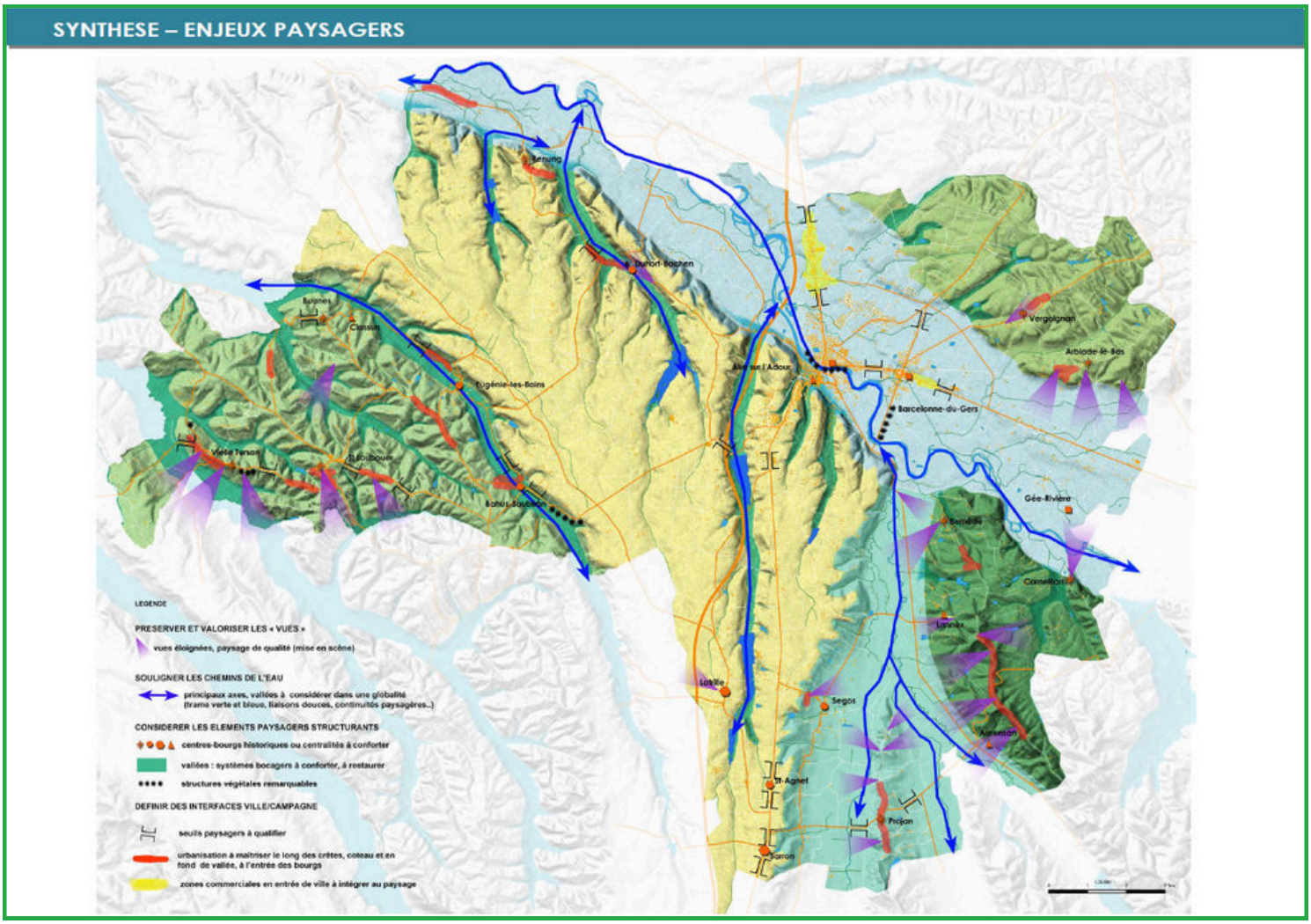
Source : RP PLUi Aire sur l'Adour page 34

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE

Environnement, Paysage & Patrimoine

OBJECTIFS PADD :

- Préserver l'armature naturelle du territoire et les continuités écologiques.
- Respecter la charpente paysagère du territoire et maîtrise de l'évolution du paysage



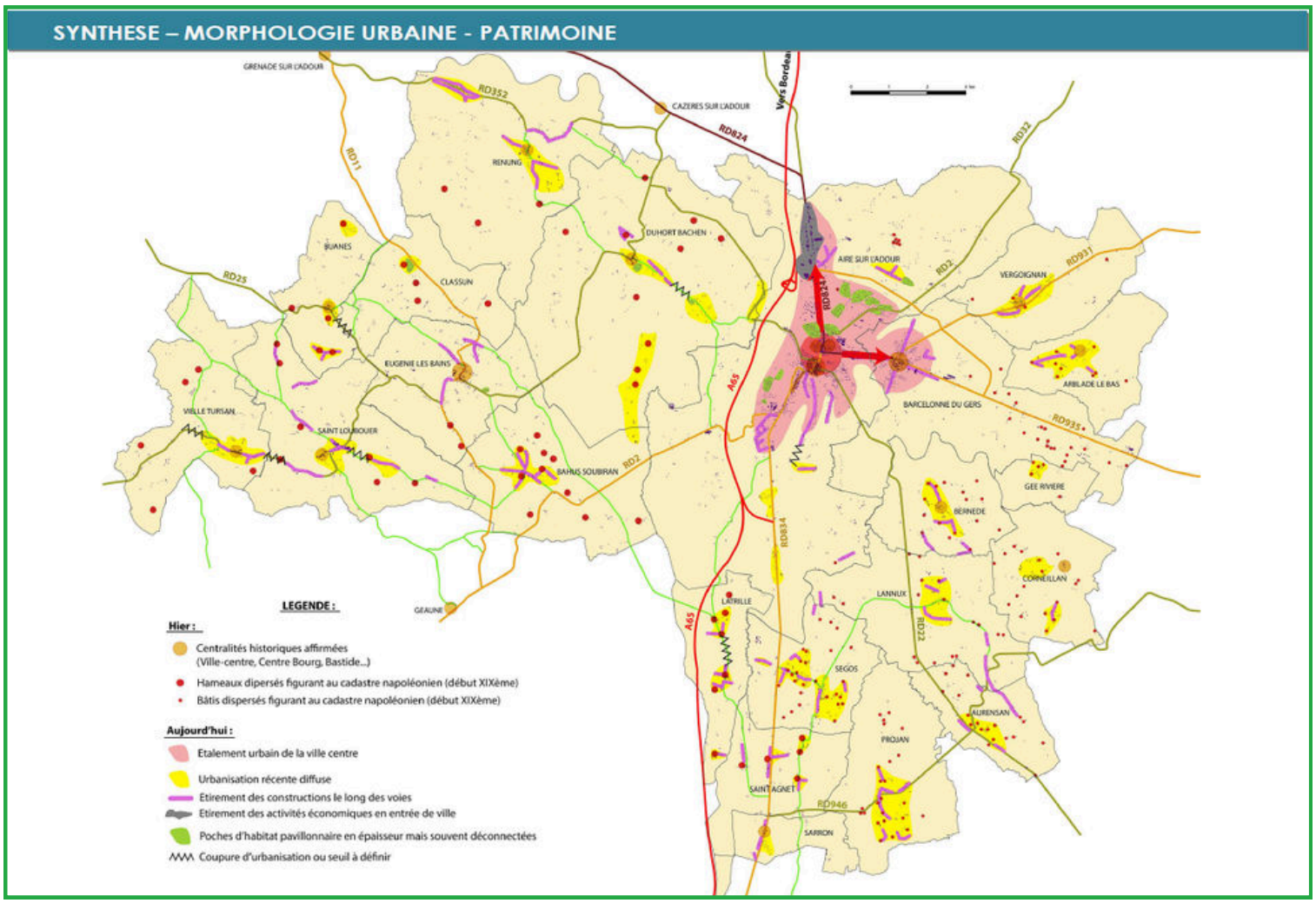
Source : RP PLUi Aire sur l'Adour page 38

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE

Environnement, Paysage & Patrimoine

OBJECTIFS PADD :

- Préserver l'armature naturelle du territoire et les continuités écologiques.
- Respecter la charpente paysagère du territoire et maîtrise de l'évolution du paysage



Source : RP PLUi Aire sur l'Adour page 36

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE

Environnement, Paysage & Patrimoine

OBJECTIFS PADD :

- Préserver l'armature naturelle du territoire et les continuités écologiques.
- Respecter la charpente paysagère du territoire et maîtrise de l'évolution du paysage

Observations générales :

Notre territoire est structurée autour de plusieurs entités territoriales :

- la vallée de l'Adour dans laquelle se situe la ville centre d'Aire sur l'Adour et Barcelonne du Gers ;
- le plateau céréalier situé au centre du territoire ;
- les prémisses du Bas Armagnac situé à l'extrême Nord-est du territoire ;
- les vallées dissymétriques du Bas Armagnac situées au Sud-est du territoire ;
- les vallées du Tursan situées à l'Ouest du territoire.

On constate une trame bleue et verte omniprésente avec des milieux aquatiques (cours et plans d'eaux, des zones humides), des milieux forestiers interconnectés et des milieux cultivés ouverts.

Cette armature naturelle du territoire est préservée avec des documents et zonages réglementaires :

- NATURA 2000 : 3 sites (l'Adour, La Vallée de l'Adour et Coteaux du Tursan
- ZNIEFF 1 : L'adour, Pelouse de l'aérodrome et Etang et Bois de vergoignan
- ZNIEFF 2 : Adour et milieux annexes et Saligues et gravières de l'adour
- Espaces Naturels Sensibles (ENS) : Saligues de l'Adour (220ha) et Retenue collinaire du brousseau

L'institution Adour encadre et mène une gestion sur l'Adour :

- Méandres de Barcelonne du Gers (316 ha)
- Parcelle de Merlère (3,75ha) : propriété du département du Gers

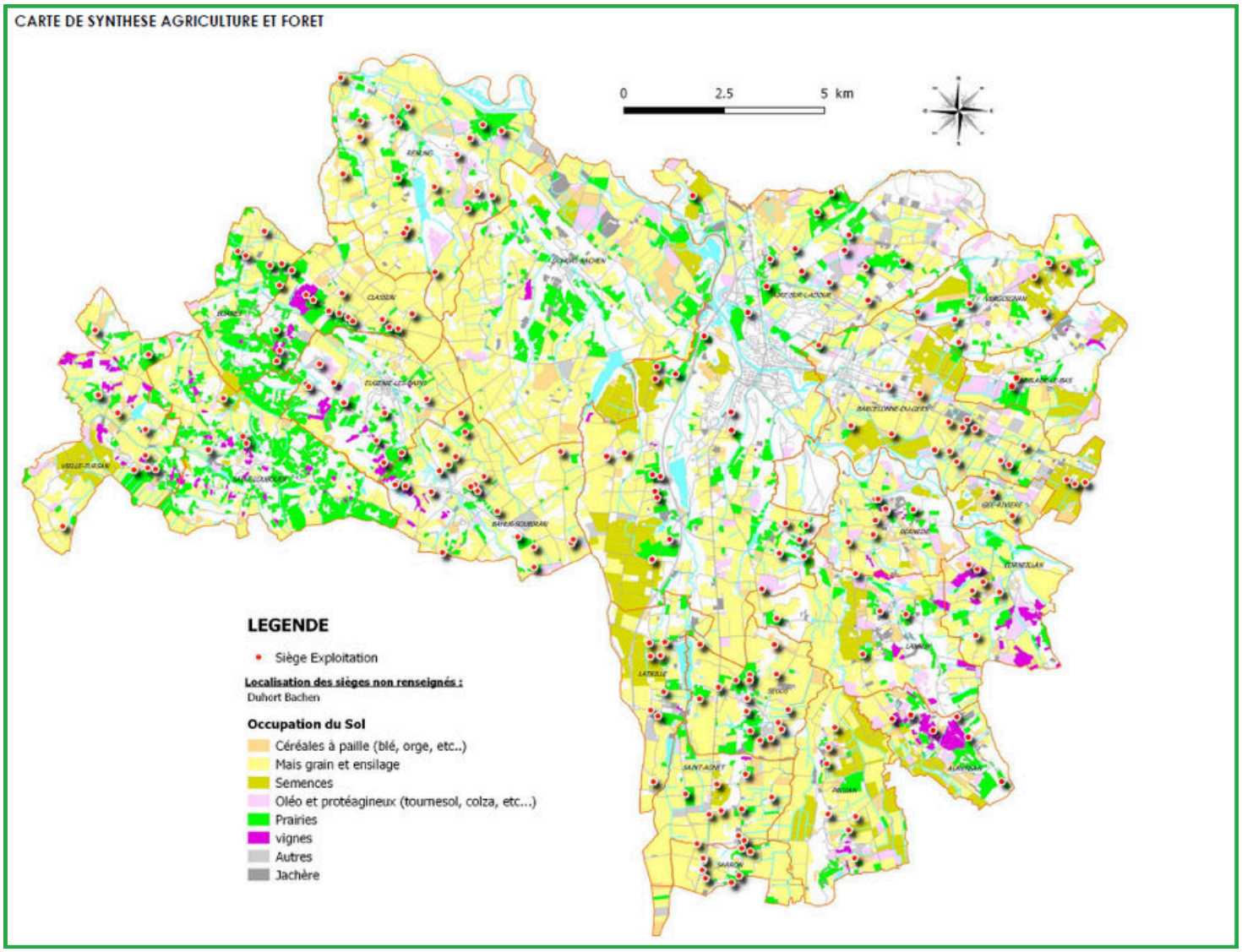
La CCAA est un territoire à forte dominante agricole structuré autour d'un réseau hydrographique dense. Le paysage est assez diversifiée (collines, vallées, plaines et plateaux) et peu artificialisée.

Bilan :

Atteint : Les tendances observées sont en adéquation avec les objectifs et les orientations du PLUi d'Aire sur l'Adour. Le rythme de consommation d'espaces NAF est en deçà des prévisions et des objectifs du PLUi.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE

Agriculture



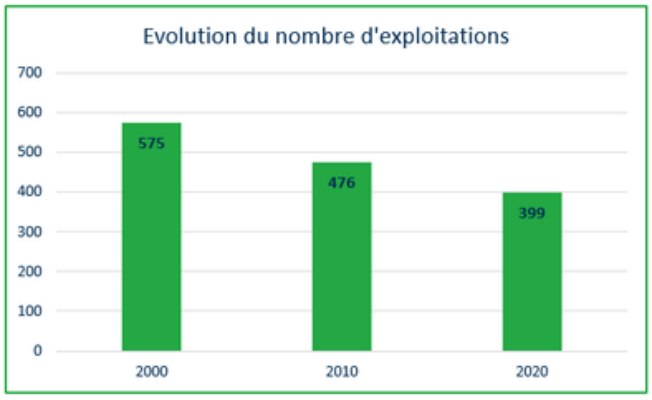
Source : Diagnostic - PLUi Aire sur l'Adour page 66

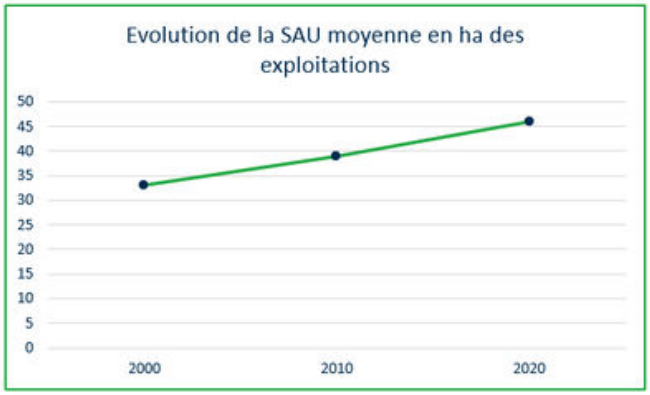
Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE

Agriculture

OBJECTIFS PADD :

- Préserver l'armature agricole du territoire.

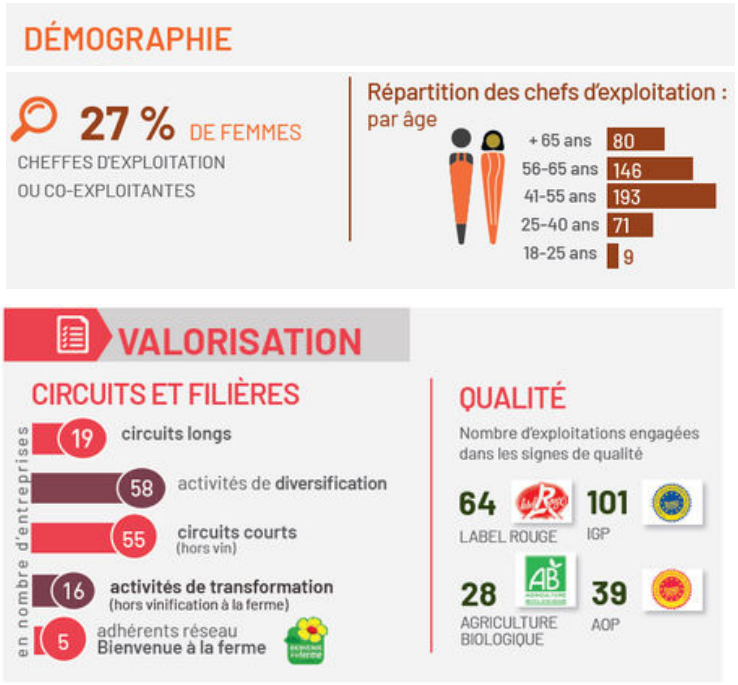


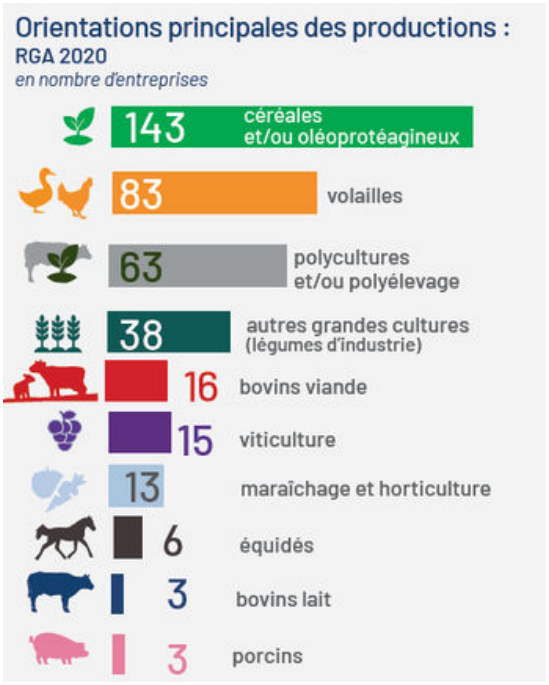


Source : RGA 2000-2010-2020

Observations :

La mise en perspective de cette évolution du nombre des exploitations et de la SAU moyenne des exploitations passée de 38 en 2010 à 46 ha en 2020 indique un phénomène de concentration, les exploitations progressent en surface par rachat / reprise de celles en fin d'activités.





Source : Chambre d'Agriculture des Landes

Observations :

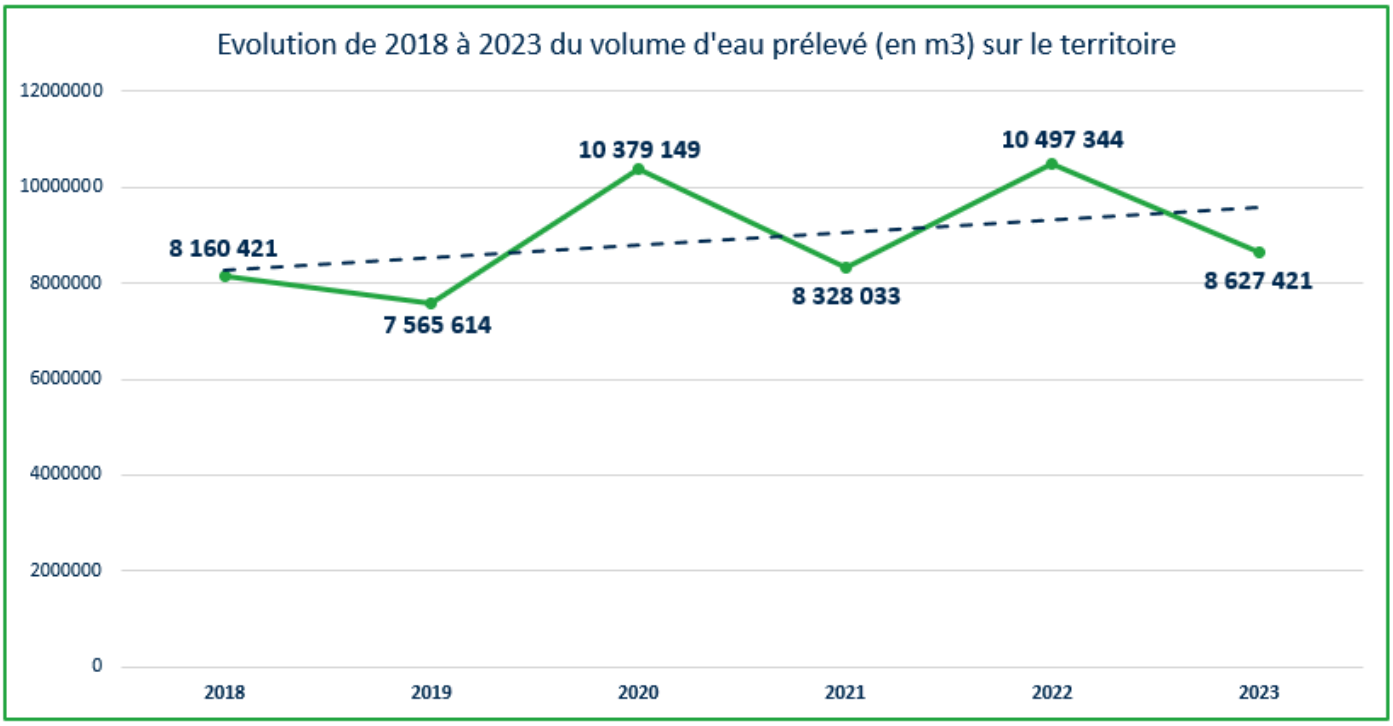
On constate qu'il y a une valorisation des produits via des circuits et filières : circuits longs, circuits courts, activités de transformation et qu'elle est synonyme de qualité avec plus de 232 exploitations qui sont engagées dans un label : Label Rouge, IGP, Agriculture Biologique et AOP.

Bilan :

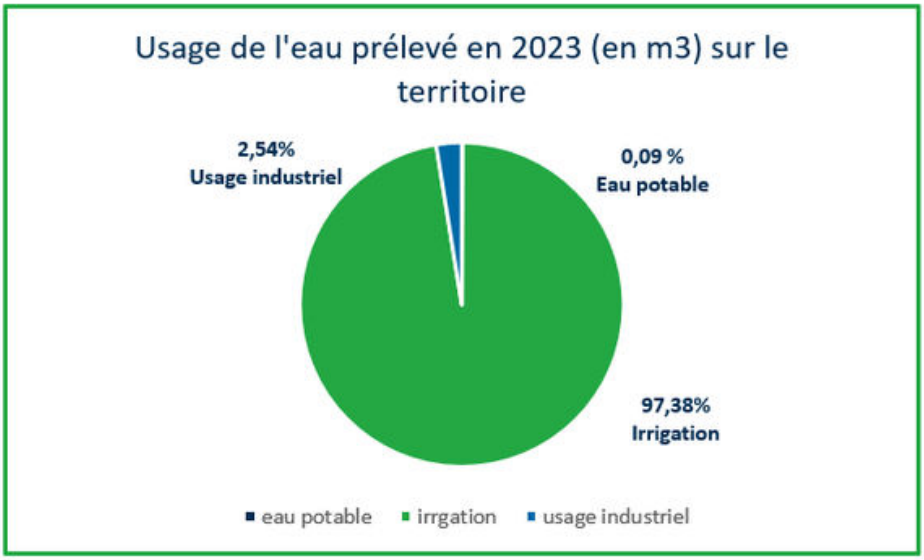
En cours : Les objectifs ne sont pas totalement atteints, ou en partie seulement, mais les tendances observées prennent globalement une bonne direction avec les objectifs et les orientations fixés dans le PLUi d'Aire sur l'Adour.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE

Eau



Source : BNPE (2018 à 2023)



Observations :
Pour 18 communes sur 22 au total, sur le territoire de la CC, l'eau prélevée en 2023 est à 100 % pour l'usage de l'irrigation.

En 2023, la nature de l'eau prélevée est répartie de cette façon :

- Eau souterraine : 1 774 325 m3
- Eau de surface : 6 853 096 m3

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE

Eau

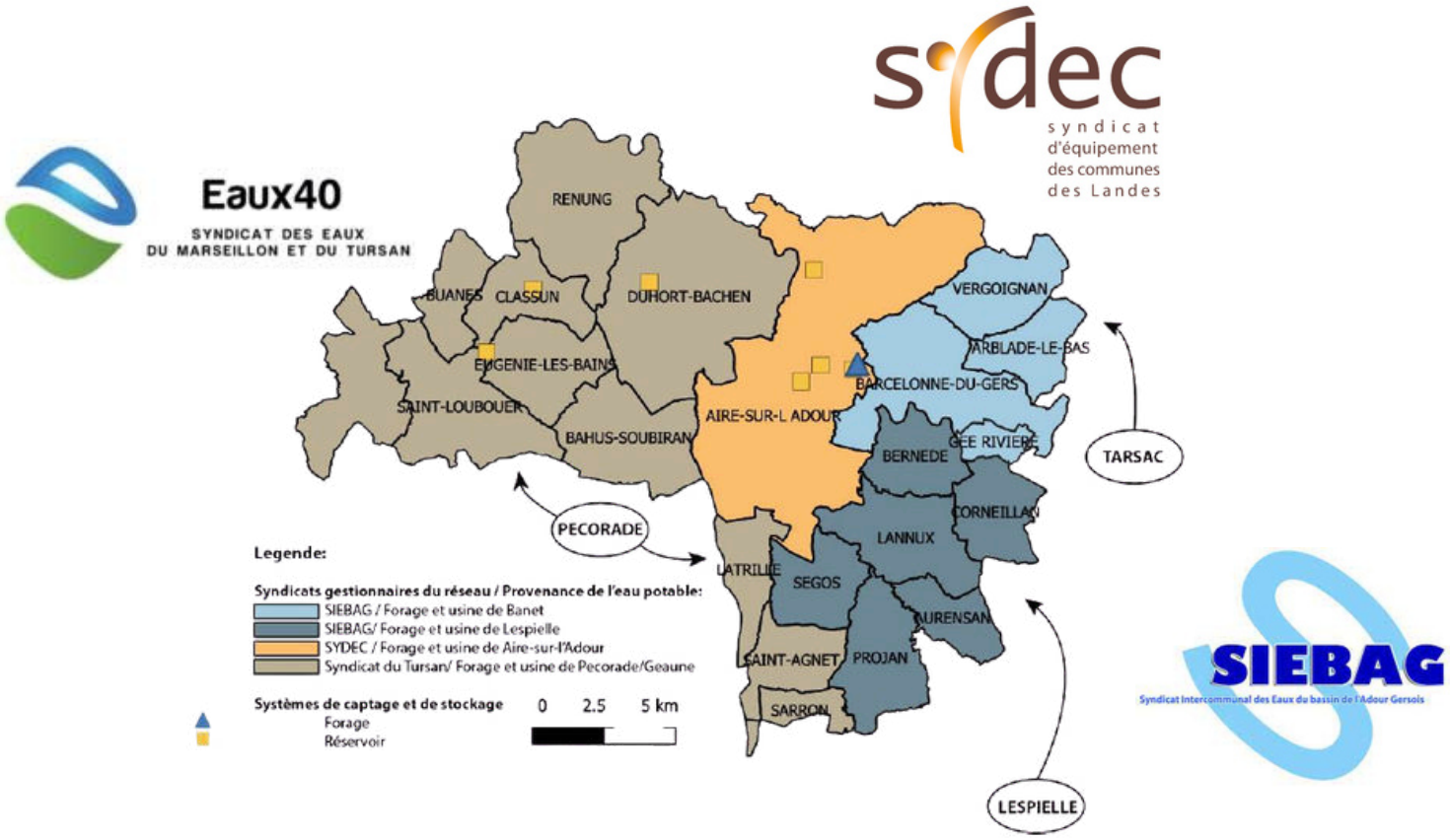
OBJECTIFS PADD :

- Assurer une gestion économe des ressources naturelles.

Observations :

La compétence Eau et Assainissement a été délégué à trois syndicats : le SYDEC 40, le SIEBAG et le syndicat des eaux du marseillon et du tursan.

Ces trois syndicats sont en charge de la gestion de l'eau potable, de l'assainissement individuel et collectif.



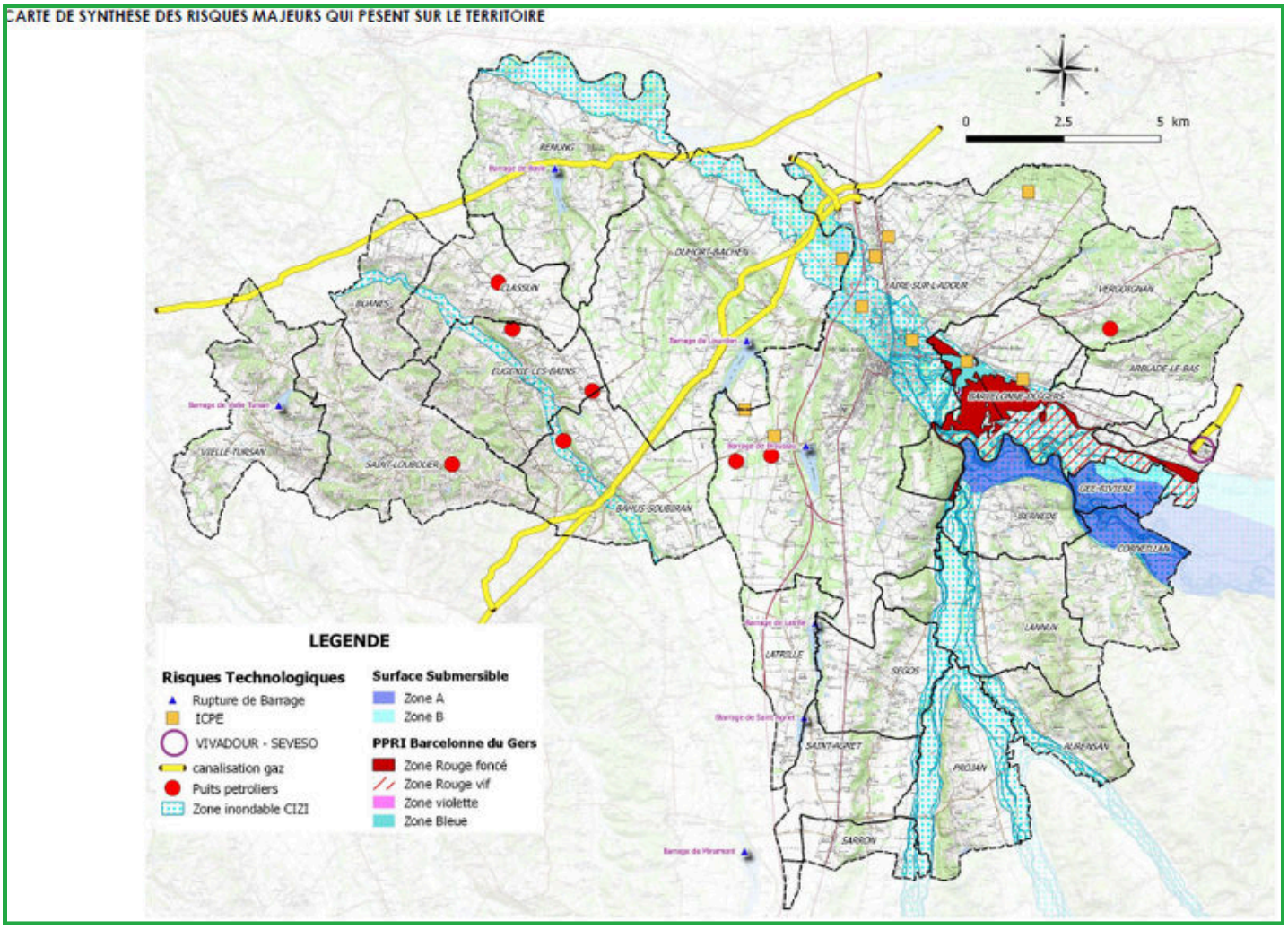
Les trois syndicats mènent des opérations de renouvellement du réseau d'eau potable, d'entretiens et de contrôle sur les réseaux d'assainissement collectifs et individuels.

Bilan :

En cours : Les objectifs ne sont pas totalement atteints, ou en partie seulement, mais les tendances observées prennent globalement une bonne direction avec les objectifs et les orientations fixés dans le PLUi d'Aire sur l'Adour.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE

Risques & Nuisances



Source : PLUi Diagnostic 1.1 - page 218

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE

Risques naturels et technologiques

OBJECTIFS PADD :

- Prise en compte des risques naturels et technologiques.
- Prise en compte des pollutions et des nuisances.

Risques naturels :

Inondation

Important

PPRi d'Aire sur l'Adour : 06/12/2018

PPRi Adour et Lées (10 communes gersoises : 19/07/2019

17 communes sont concernées

Remontée de nappes

Existant

Variable pour le territoire. Forte dominante proche des cours d'eaux

Séisme

Faible

Sur l'échelle réglementaire, le risque sismique est de 2/5 (faible)

Mouvements de terrains

Existant

Approuvé le 28/02/2014 : PPRN -RGA pour les 10 communes gersoises

Retrait gonflement des argiles

Important

Connu sur les communes gersoises (modéré à important). Manque d'informations sur les communes landaises (faible à modéré)

Feu de Forêt

Existant mais faible

Obligations Légales de Débroussaillement (OLD)

17% du territoire est concerné.

12 interventions (2010-2025

Source : DDTM40 - DDT32 - Géorisques

Radon

Faible

Le risque est faible, classifié 1/3

Observations :

On constate que le risque inondation et le retrait du gonflement des argiles sont les 2 risques importants sur le territoire. Néamoins, le règlement d'urbanisme et les orientations graphiques des plans de zonage limitent et règlementent le développement urbain dans les zones à risques.

On peut observer que les communes d'Aire sur l'Adour et de Barcelonne du Gers ont mis en place un document unique le DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs).

Actions à mener :

Démarche d'élaboration du PICS (Plan intercommunal de sauvegarde) avant le 26 novembre 2026.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE

Risques naturels et technologiques

OBJECTIFS PADD :

- Prise en compte des risques naturels et technologiques.
- Prise en compte des pollutions et des nuisances.

Risques technologiques :

ICPE et SEVESO

Concerné

11 établissements ICPE sitiués majoritairement dans l'agglo. Aire / Barcelonne

1 seul site SEVESO à Barcelonne du Gers

Canalisations de transports

Existant

Passage de canalisations de gaz

Communes : Renung, Bahus Soubiran, Duhort Bachen, Aire sur l'Adour

Rupture barrages ou digues

Existant

6 communes sont concernées.

Barrages de Lac et Digues de l'Adour

Source : DDTM40 - DDT32 - Géorisques

Observations :

Le risque technologique sur le territoire de la CCAA est principalement le transport de matières dangereuses dont le gaz. Nous constatons que le PLUi répond tout à fait aux objectifs de protection de la population et de l'environnement (périmètre de protection, éloignement des zones constructibles, connaissance du risque à proximité des canalisations). Néanmoins, le risque de rupture de barrages ou de digues est prédominant sur 6 communes. Le barrage du Lourden est le plus surveillé car il occasionnerait la destruction du bourg de Duhort Bachen.

Bilan :

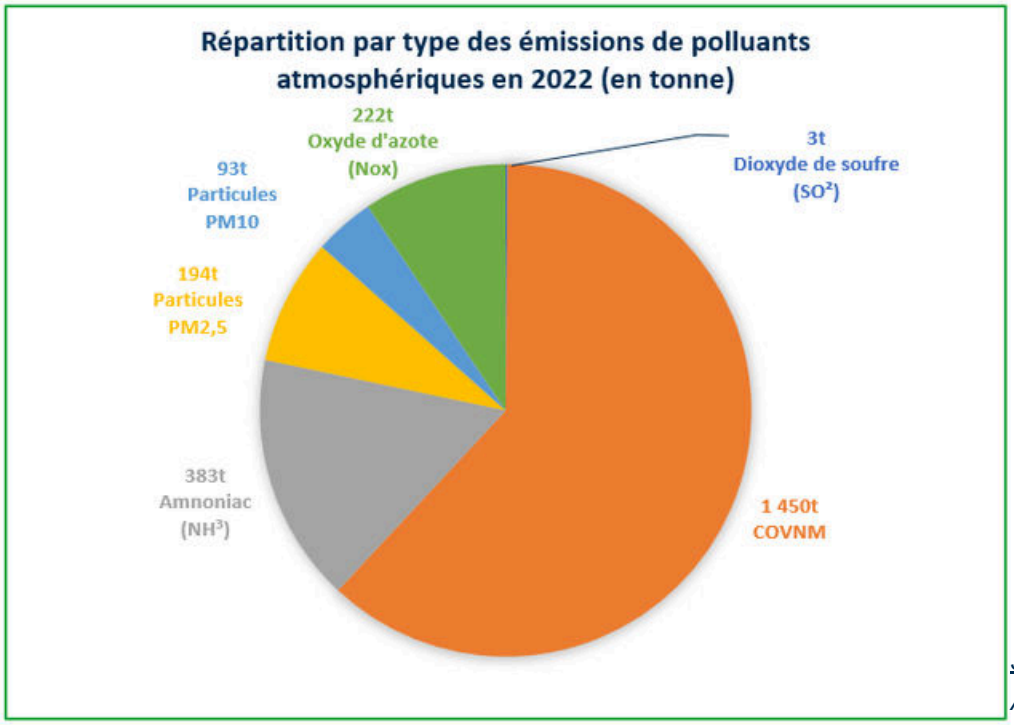
Atteint : Les tendances observées sont en adéquation avec les objectifs et les orientations du PLUi d'Aire sur l'Adour.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE

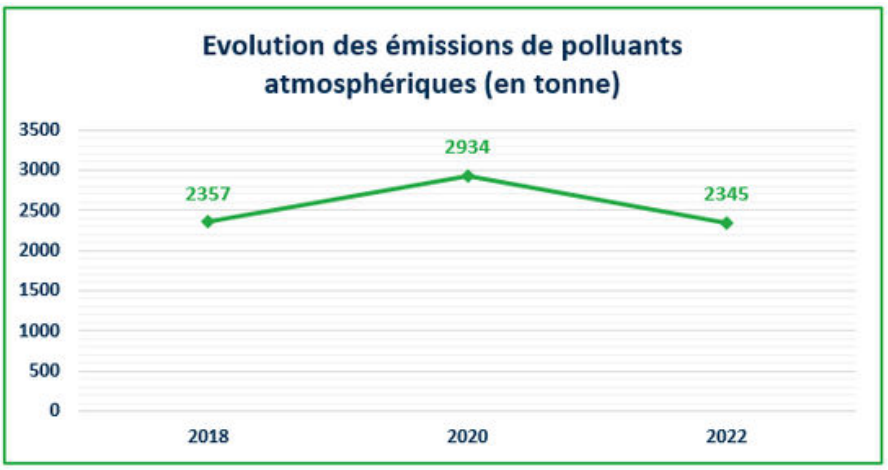
Pollutions et Nuisances

OBJECTIFS PADD :

- Prise en compte des risques naturels et technologiques.
- Prise en compte des pollutions et des nuisances.



Source : ATMO NA - ATMO Occitanie



Source : ATMO NA - ATMO Occitanie

Observations :

Les émissions de polluants atmosphériques ont diminué après un rebond en 2020. Elles sont égales à 2018, 2 345 tonnes, ce qui représentent un équilibre sur le territoire.

Sur le territoire du SCoT Adour Chalosse Tursan, le total des émissions de polluants atmosphériques est en baisse depuis 2018 avec 18 988 tonnes

Bilan :

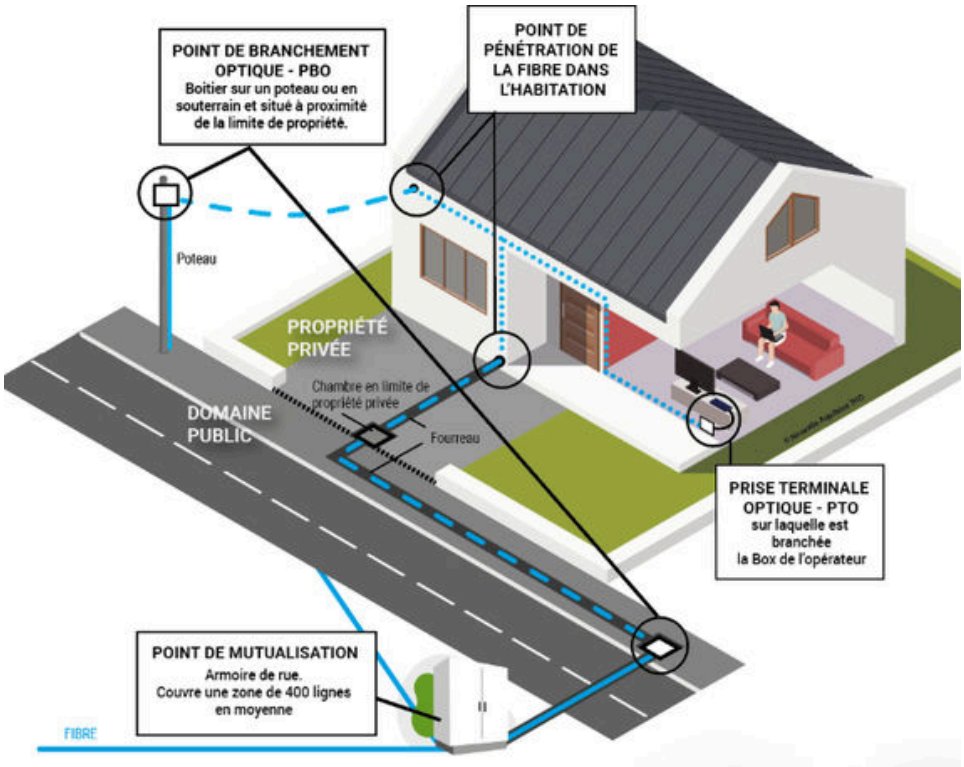
En cours : Les objectifs ne sont pas totalement atteints, ou en partie seulement, mais les tendances observées prennent globalement une bonne direction avec les objectifs et les orientations fixés dans le PLUi d'Aire sur l'Adour.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE

Fibre optique

LA FIBRE OPTIQUE DANS LES LANDES
by altitude Infra.

NATHD
La Fibre en Nouvelle-Aquitaine

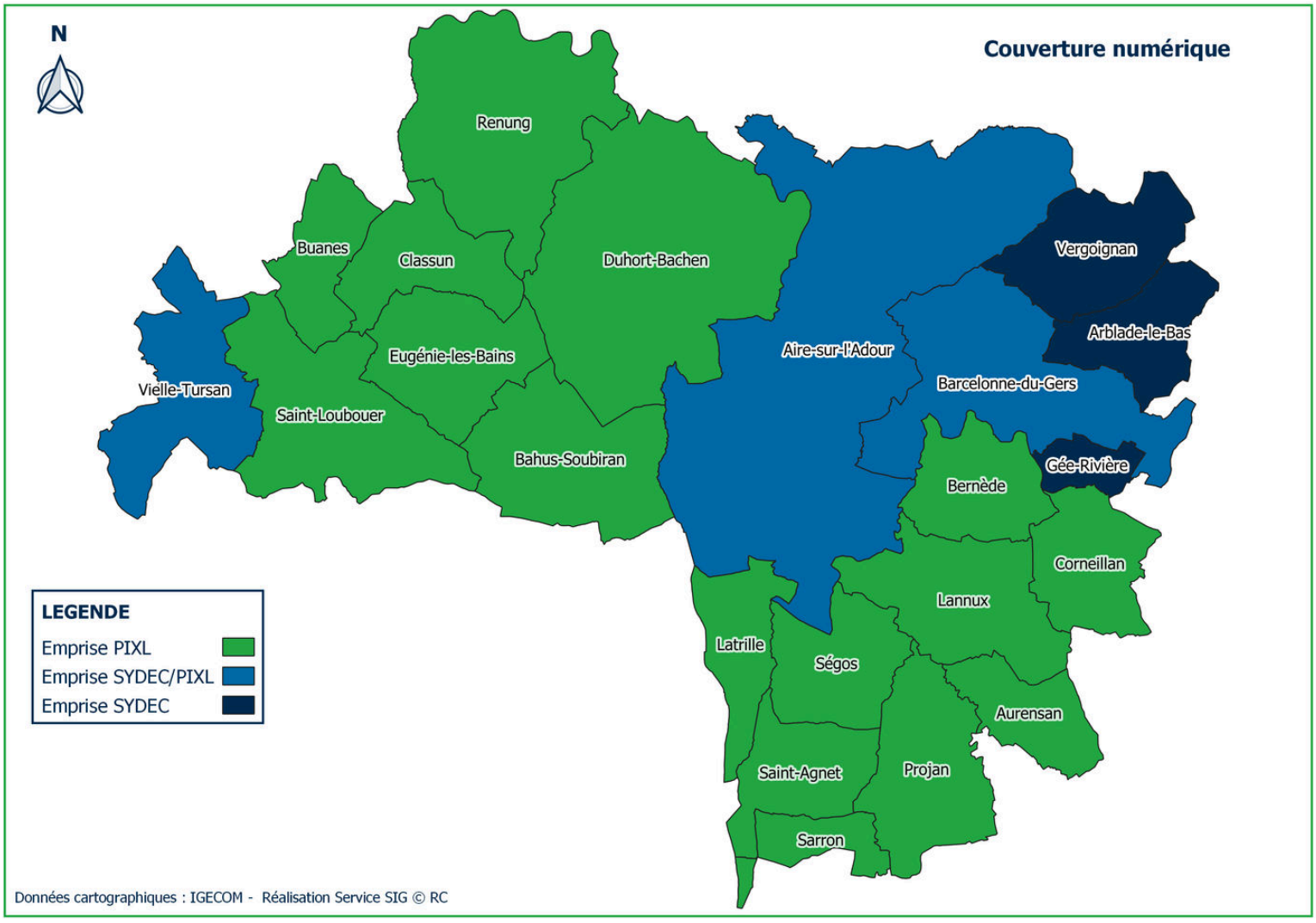


Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE

Fibre optique

OBJECTIFS PADD :

Améliorer les communications numérique sur le territoire communautaire.



Observations :

Au 1er janvier 2026, le nombre de locaux éligibles à la fibre optique sur le territoire est de 8 856, et le taux de raccordement à la fibre est **de 60,26 %.**

On identifie certaines problématiques de raccordement fibre sur le territoire :

- locaux non éligibles (principalement des immeubles collectifs, n'ayant pas envoyé les documents administratifs…) ;
- locaux gelés (raccordements dits "complexes" pour les locaux précédemment desservis par le réseau cuivre d'Orange mais dépourvus d'accueil pour la fibre (absence de fourreaux ou d'appuis) ;
- locaux avec travaux en domaine privé ;
- locaux non raccordables en raison d'appuis d'Orange classés en zone à risque (proximité des réseaux électriques).

A ce jour, aucune commune de la CCAA n'est incluse dans le plan de décommissionnement du réseau cuivre porté par Orange (démantèlement du réseau cuivre).

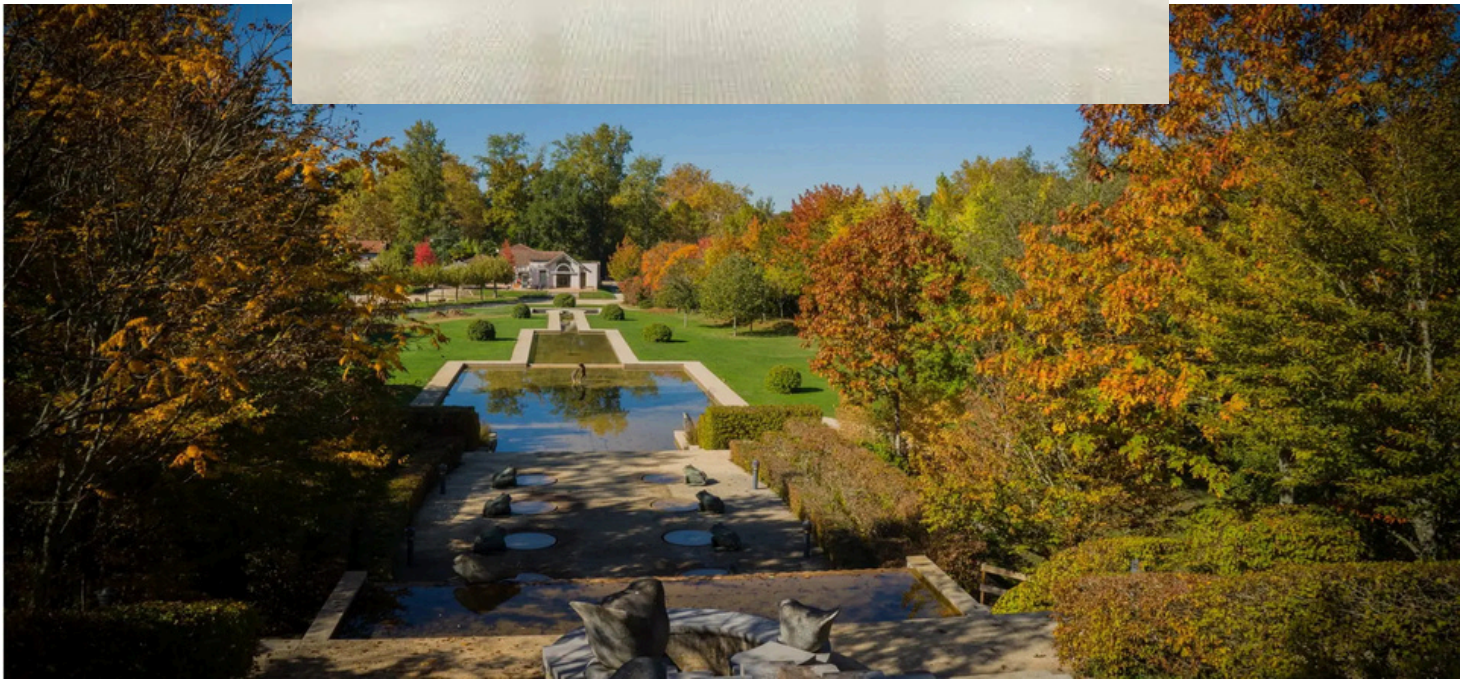
Bilan :

En cours : Les objectifs ne sont pas totalement atteints, ou en partie seulement, mais les tendances observées prennent globalement une bonne direction avec les objectifs et les orientations fixés dans le PLUi d'Aire sur l'Adour.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE

Tourisme



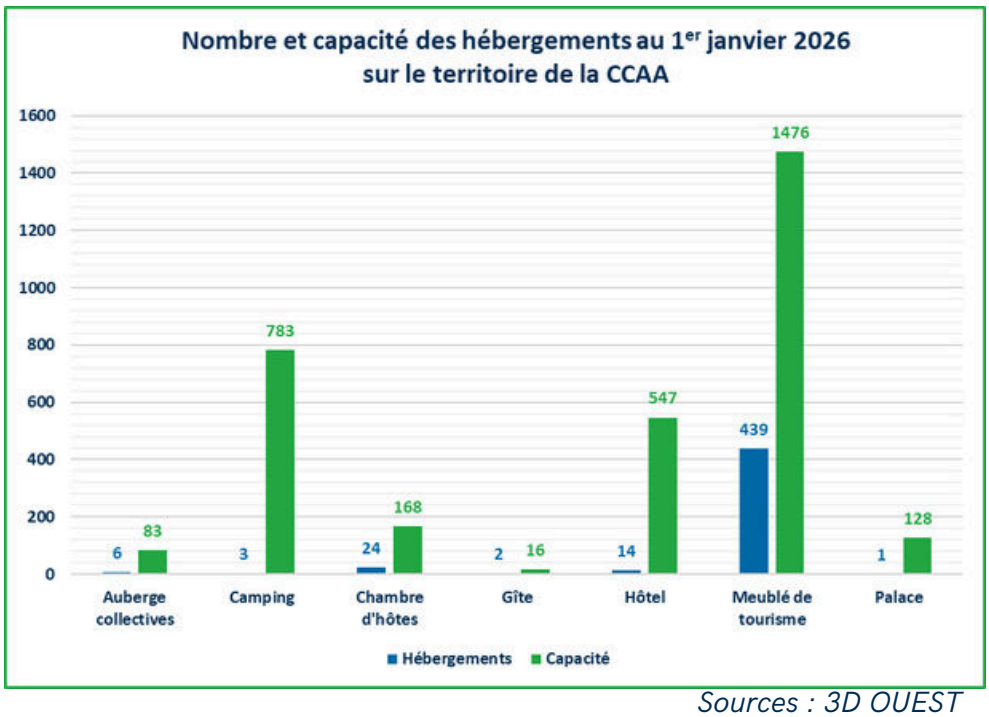


Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE

Tourisme

OBJECTIFS PADD :

Conforter l'activité touristique à partir du "moteur" que constitue le thermalisme



Sources : 3D OUEST

Observations :

Sur le territoire, on recense 489 hébergements avec typologies et classifications différentes. Néanmoins, on constate que 43% des hébergements sont positionnés sur la commune d'Eugénie les Bains, commune thermale avec la présence de la Chaîne thermale du Soleil.

Il n'y a pas une augmentation significative du total des hébergements depuis 2020 (légère hausse).

Sur le plan de la fréquentation, on observe une évolution à la baisse 237 643 nuitées en 2019 (avant COVID) pour 170 429 nuitées en 2025. L'hypothèse est la baisse des curistes - 2 000 depuis 2019. Entraînant une diminution de 42 000 nuitées (la cure thermale = 21 nuitées).

Actions menées par la CCAA et l'Office de Tourisme communautaire Aire-Eugénie :

- Promotion du territoire et des produits locaux > ouverture d'une boutique dans les locaux de l'OT
- Collaboration avec les OT pour la promotion des cures thermales. Information + Représentation au sein de l'établissement thermale par l'office de tourisme
- Collaboration avec les professionnels du pèlerinage de Saint Jacques de Compostelle dans le Gers et les Pyrénées Atlantique en amont et en aval d'Aire sur l'Adour, étape du GR 65, pour offrir une véritable offre pour les pèlerins.
- Création de parcours aventure (Tèrra Aventura et Micro Z'aventures) pour faire découvrir notre territoire et consommer local (10 000 joueurs depuis avril 2025).
- Réaménagement des locaux de l'office de tourisme à Eugénie les Bains.

Bilan :

Atteint : Les tendances observées sont en adéquation avec les objectifs et les orientations du PLUi d'Aire sur l'Adour.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_03-DE

Bila

Démographie

Non atteint : Les objectifs du PLUi ne sont pas atteints et les tendances observées le confirment.

Habitat

En cours : Les objectifs ne sont pas totalement atteints, ou en partie seulement, mais les tendances observées prennent globalement une bonne direction avec les objectifs et les orientations fixés dans le PLUi d'Aire sur l'Adour.

Economie

Atteint : Les tendances observées sont en adéquation avec les objectifs et les orientations du PLUi d'Aire sur l'Adour.

Mobilités

En cours : Les objectifs ne sont pas totalement atteints, ou en partie seulement, mais les tendances observées prennent globalement une bonne direction avec les objectifs et les orientations fixés dans le PLUi d'Aire sur l'Adour.

Equipements & Services

Atteint : Les tendances observées sont en adéquation avec les objectifs et les orientations du PLUi d'Aire sur l'Adour.

Consommation de l'espace

Atteint : Les tendances observées sont en adéquation avec les objectifs et les orientations du PLUi d'Aire sur l'Adour. Le rythme de consommation d'espace est en deçà des prévisions et des objectifs du PLUi.

Energie

En cours : Les objectifs ne sont pas totalement atteints, ou en partie seulement, mais les tendances observées prennent globalement une bonne direction avec les objectifs et les orientations fixés dans le PLUi d'Aire sur l'Adour.

Environnement, Paysage & Patrimoine

Atteint : Les tendances observées sont en adéquation avec les objectifs et les orientations du PLUi d'Aire sur l'Adour.

Agriculture

En cours : Les objectifs ne sont pas totalement atteints, ou en partie seulement, mais les tendances observées prennent globalement une bonne direction avec les objectifs et les orientations fixés dans le PLUi d'Aire sur l'Adour.

Eau

En cours : Les objectifs ne sont pas totalement atteints, ou en partie seulement, mais les tendances observées prennent globalement une bonne direction avec les objectifs et les orientations fixés dans le PLUi d'Aire sur l'Adour.

Risques & Nuissances

Atteint : Les tendances observées sont en adéquation avec les objectifs et les orientations du PLUi d'Aire sur l'Adour.

Fibre optique

En cours : Les objectifs ne sont pas totalement atteints, ou en partie seulement, mais les tendances observées prennent globalement une bonne direction avec les objectifs et les orientations fixés dans le PLUi d'Aire sur l'Adour.

Tourisme

Atteint : Les tendances observées sont en adéquation avec les objectifs et les orientations du PLUi d'Aire sur l'Adour.